

La lettre de l'ONAGRI

Recueil de l'année 2015



Avant-propos

Cher lectrice, cher lecteur,

Voici le premier recueil du nouveau paru trimestriel de l'Observatoire National de l'Agriculture : « **La lettre de l'ONAGRI** ». Ce recueil rassemble les quatre premiers numéros réalisés au cours de l'année 2015.

A destination d'un grand public, « **La lettre de l'ONAGRI** » s'est d'abord voulue être un document qui par ses articles aborde des sujets d'actualité ou de thèmes spécifiques ou encore des évènements concernant le secteur de l'agriculture et de la pêche avec un éclairage particulier pouvant être à la fois synthétique et précis. Cette lettre offre également par sa rubrique **Note de lecture** l'opportunité d'informer sur l'existence de documents de travail, d'ouvrages ou de rapports analytiques fort intéressants réalisés par des compétences nationales et internationales et pouvant servir de référence à des travaux de réflexion relatifs au secteur agricole. Le lecteur pourra aussi être renseigné sur des plateformes de données statistiques en ligne ainsi que sur des rencontres ou manifestations (séminaires, forum, ateliers de travail, foires, etc.) ayant lieu aussi bien en Tunisie qu'ailleurs dans le monde.

Pour conclure, nous espérons que ce recueil pourra vous être utile en répondant à un certain nombre de vos questions, de vos attentes et de vos préoccupations.

En attendant de vous retrouver pour de nouvelles contributions, nous vous souhaitons une excellente lecture.

Le Directeur Général de l'ONAGRI

Prof. Abderraouf LAAJIMI

Sommaire

Lettre de l'ONAGRI N°1

Une lecture dans la filière laitière tunisienne suite à la révision du prix du lait à la consommation

p.4

Le système d'alerte européen pour les denrées alimentaires (RASFF)

Quelle frontière entre la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et la protection des échanges ?

p.7

La politique agricole commune (PAC) en réforme continue : quels enseignements pour la Tunisie ?

p.9

Notes de lecture

Banque Africaine de Développement (2015). Volume du commerce et croissance économique dans la région MENA : biens ou services ? *Document de travail.*

p.11

Perspectives agricoles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) 2014-2023.

p.12

Les rendez-vous

p.13

Lettre de l'ONAGRI N°2

Le marché des olives à huile de Gremda : un lieu d'échange ou un baromètre des prix ? *Une lecture dans les dernières campagnes*

p.15

Le problème de salinité dans les périmètres irrigués : un regard sur le cas de Kalâat El Andalous

p.19

Sécurité alimentaire et gestion des importations de blé dans les pays arabes

p.22

La plateforme interactive de diffusion de données 'E-STAT' :

Vers une information plus accessible

p.24

Notes de lecture

Besbes, M., Chahed, J. et Hamdane, A. (2014). Sécurité hydrique de la Tunisie, gérer l'eau en conditions de pénurie. *Edition l'Harmattan, 358 p*

p.25

Banque Africaine de Développement (2015). L'investissement direct étranger améliore-t-il le bien-être des populations dans les pays d'Afrique du Nord ? *Document de travail. Série sur les notes de politiques en Afrique du Nord.*

p.26

Les rendez-vous
p.27

Lettre de l'ONAGRI N°3

La pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) : une menace pour la biodiversité et la sécurité alimentaire

p.28

Traçabilité et technologie innovantes : Un impératif pour le développement des filières

p.33

Notes de lecture

FAO (2015). Cadre Stratégique «Réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord ».

p.38

Qu'est-ce que l'initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ?

p.40

Banque Africaine de Développement (2015). Promouvoir le Développement au moyen du financement du commerce. *Document de travail*.

p.41

FPMA : Outil de Suivi et d'Analyse des Prix Alimentaires

p.42

Les rendez-vous

p.43

Lettre de l'ONAGRI N°4

L'assurance agricole en Tunisie. Quelle portée pour la gestion du risque ?

p.44

Le Farm bill, instrument de politique agricole aux Etats-Unis : Évolution et enjeux.

p.48

Notes de lecture

FAO (2015). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture «Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale», 167p.

p.51

Marty, P. (collab. Manceron S., Le Mouël C., Schmitt B.) (2015). Le système alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen-Orient : Une analyse rétrospective, 1961-2011. *Rapport pour Pluriagri, Paris : INRA, 213 p.*

p.52

Les rendez-vous

p.54



A destination d'un grand public, la lettre de l'ONAGRI, un nouveau paru trimestriel de l'Observatoire National de l'Agriculture, offre un tour d'horizon sur des sujets d'actualité du secteur de l'agriculture et de la pêche, à l'échelle nationale et internationale. Ce numéro vous propose une revue de la filière laitière en Tunisie suite à la révision des prix,

un regard sur le système européen d'alerte sur les denrées alimentaires (RASFF) et son impact sur les échanges ainsi qu'une lecture dans la dernière réforme de la PAC et ses implications. Cette édition vous propose aussi deux autres rubriques : notes de lecture et rendez-vous.

Une lecture dans la filière laitière tunisienne suite à la révision du prix du lait à la consommation

شهد قطاع الألبان مؤخرا قرارات استراتيجية تخص زيادة في أسعار الحليب. وشملت هذه الزيادة كافة حلقات المنظومة. ففيما عادت بالنفع على المربين وأصحاب مراكز التجميع ووحدات التصنيع، تحمل المستهلك هذه الزيادة بحيث ارتفع سعر بيع الحليب المعقم نصف دسم بـ 60 مليما للتر الواحد منذ غرة شهر جانفي من السنة الحالية. وكانت هذه الزيادة نتيجة لارتفاع تكاليف إنتاج وتجميع الحليب المنجر عن غلاء أسعار الأعلاف وأهم المدخلات إضافة إلى سعي الحكومة إلى التخفيض من الدعم في عدة مواد ومنها الحليب ليتقلص من 170 مليما إلى 115 مليما للتر الواحد. فهل تكون هذه الإجراءات كفيلة بدعم القدرة التنافسية لهذا المنتج؟ وإلى أي مدى تعتبر منظومة الألبان مستعدة لمواجهة تغيرات السياسات العالمية التي تمس هذا القطاع؟

A partir du 1er Janvier 2015 le prix du lait à la consommation (demi-écrémé) a augmenté de 60 millimes passant de 1060 millimes à 1120 millimes le litre. Cette hausse est entrée en application depuis le 1er Octobre dernier, mais a été supportée par la Caisse Générale de Compensation durant les trois premiers mois.

Cette augmentation est répartie comme suit : 33 millimes par litre en faveur des agriculteurs, 17 millimes au profit des industriels et 10 millimes pour les centres de collecte de lait.

Parallèlement, une deuxième augmentation de 3 millimes par litre de

lait frais à la production a été décidée à partir du premier janvier 2015.

1- Un regard sur la filière

La filière laitière contribue à hauteur de 11% à la valeur de la production agricole, de 25% à la valeur de la production animale et de 8,5% à la valeur de la production de l'industrie agro-alimentaire. Elle est composée d'environ 112 mille éleveurs soit 30% des agriculteurs.

Les trois quarts de ces éleveurs (73%) détiennent une exploitation d'une superficie ne dépassant pas 10 ha et près de 94% détiennent moins de 10 UF¹.

Le cheptel laitier dispose de 424 mille UF (race pure, race locale et croisée) dont 70% sont localisées dans le Nord. Ce cheptel laitier assure une production moyenne de **1 million de tonnes de lait par an avec un TCAM² de 2,8% (2003-2013)**. 59% des quantités produites sont livrées aux 197 centres de collecte d'une capacité de 1,9 million de l/j³ en 2013. Il y a 52 UI⁴ qui assurent la transformation de

¹ UF : Unités femelles

² TCAM : Taux de croissance annuel moyen.

³ l/j : Litre par jour.

⁴ UI : Unités industrielles.

2,68 millions de l/j et qui reçoivent en moyenne 690 mille tonnes de lait par an soit 68% de la production.

La consommation par habitant est de 95 kg/an pour le lait et de 34,2 kg/an pour ses dérivés.

2- Principales contraintes

2-1 Au niveau de l'exploitation

La filière lait est confrontée à certaines difficultés dont notamment :

- La dominance de la petite et moyenne exploitation : 67% des éleveurs sont des petits producteurs qui disposent de 1 à 3 UF et qui sont démunis de moyens matériels et de ressources financières. A cela s'ajoute un déphasage des techniques jusque là utilisées par rapport aux techniques modernes qui valorisent davantage les ressources animales et végétales.
- Les faibles performances productives et reproductives du cheptel national par comparaison à d'autres pays : soit une productivité moyenne de 4000 litres /an pour la race pure et de 600 à 1100 litres/an pour les races locales et croisées contre 6705 litres/ an dans les pays de l'EU et 9841 litres/an aux USA.
- Un déficit structurel en fourrages dont la production est à la fois insuffisante, irrégulière et de qualité moyenne.
- Une alimentation basée sur le concentré essentiellement composé de matières premières importées à un coût élevé.
- Une inadéquation croissante en qualité et en volume en période de haute lactation entre la production de lait et la capacité de traitement des centrales industrielles générant un excédent saisonnier.

Les producteurs sont parfois contraints de se débarrasser d'importantes quantités de lait causant ainsi une perte considérable au niveau national.

- Les prix du lait à la production ont peu progressé soit (+27,3%) passant de 550 millimes/litre en 2009 à 700 millimes/litre en 2013 par comparaison à la hausse des coûts de production il y'a ainsi un manque à gagner pour les éleveurs.

2-2 Au niveau des centrales laitières et du circuit économique

- Les mécanismes qui permettent de faire face à la situation de surplus, comme le stockage, le séchage et l'exportation régulière, n'ont pas été mis en œuvre de façon permanente. Jusqu'à ce jour, la priorité a été accordée au stockage ; le séchage qui permet d'absorber le supplément perdu en période de haute lactation se faisant rarement et épisodiquement.

- La fixation d'un prix de vente plafond du lait demi-écrémé, alors que le coût de production est élevé ; en l'occurrence celui de l'emballage (tetra-pack) a affaibli la marge bénéficiaire des centrales laitières (25% du prix de revient alors qu'en Europe il ne représente que 10%).

- L'existence de circuits parallèles au niveau de la distribution, qui absorbent 29% de la production laitière.

2-3 Les impacts sur la filière

- Une forte dépendance vis-à-vis du concentré lequel constitue la base de l'alimentation des ruminants et la part la plus importante du coût total de cette

alimentation (40% dans un système intégré⁵ et 46% dans un système non intégré⁶). Au niveau de l'usine le prix du concentré a augmenté de 43% de 2009 à 2013 avec respectivement 468 millimes/Kg contre 670 millimes/Kg.

- Un coût de production du litre de lait très élevé avec 750 millimes pour le Système intégré et 844 millimes pour le système non intégré.

- Faibles performances :

* Le rapport entre le prix d'un litre de lait et le prix du fourrage concentré affiche une baisse de 7,5% entre 2009 et 2013 (1,06 contre 0,98).

* Le ratio : Revenu / Dépenses indique des coefficients faibles de 0,94 et 0,86 respectivement pour les systèmes intégré et non intégré.

Ces conséquences ont conduit à une baisse des investissements et la réticence d'un nombre important d'éleveurs en particulier ceux des grandes exploitations à poursuivre leur activité.

- La filière laitière subit les augmentations des prix des fourrages, de l'énergie, de la main d'œuvre et de l'emballage. Ces augmentations affectent à la hausse les coûts de production à la ferme et d'industrialisation du lait au niveau des centrales laitières ce qui peut mettre en cause sa pérennité.

⁵ Système intégré : culture + élevage.

⁶ Système non intégré : uniquement de l'élevage.

Pour pallier à ces difficultés certains opérateurs dans le domaine ont suggéré de restructurer les prix aux différents stades de la filière (production, collecte, transport et réfrigération, transformation et stockage). A ce titre ils proposent d'augmenter le prix du lait à la production de manière à garantir une marge bénéficiaire aux éleveurs leur permettant de couvrir les charges de production.

Par ailleurs, pour résorber les excédents en période de haute lactation ils appellent à exploiter davantage l'usine de séchage du lait sise à Mornaguia et de mettre en œuvre un programme d'exportation d'au moins 15 millions de litres/an pour une période de cinq ans.

Ces mesures permettraient aux entreprises exportatrices de mieux s'organiser et de profiter de plus d'opportunités d'exportation vers les pays voisins, à l'instar de la Libye, qui est le premier pays importateur en Afrique et de l'Algérie qui est le deuxième plus grand importateur mondial de poudre de lait, après la Chine.

3- La révision du prix

Compte tenu du contexte socio-économique du pays, de l'importance de cette denrée dans la consommation des ménages et de la situation particulière que traverse la filière, les pouvoirs publics ont récemment opté pour l'augmentation du prix à la consommation du lait demi-écrémé de 60 millimes/litre dont 33 millimes/litre seraient destinés au producteur. En outre 3 millimes supplémentaires ont été décidés le 1er Janvier 2015.

Ainsi, le producteur profitera d'une augmentation totale de 36 millimes/litres. Cette augmentation permettrait de réduire la subvention du lait de 32% soit 115 millimes /litre au lieu de 170 millimes/litre. Le prix du lait à la ferme sera alors de 736 millimes/litre.

4- Le contexte international

Par ailleurs, la filière laitière en Tunisie ne peut rester indifférente au contexte international. Elle subit les changements économiques externes à travers les variations des prix des intrants,

l'instabilité des marchés et les politiques adoptées à l'instar de la PAC⁷ qui vient de proposer la fin des quotas laitiers à partir du 1er Avril 2015.

D'après une étude de prospective réalisée par Agritel, la disparition des quotas pourrait entraîner une hausse moyenne de la production européenne de lait de 2% par an entre 2015 et 2020. Les exportations européennes devraient augmenter même si la libéralisation du marché devait s'accompagner d'une plus forte exposition des producteurs à la volatilité des prix. Il y a lieu de rappeler que ces quotas ont été instaurés en 1984 pour limiter la production en la ramenant au niveau de la consommation européenne intérieure et à celui des exportations non subventionnées évitant ainsi le dumping.

Ce changement de politique laitière européenne pourrait avoir une incidence sur la compétitivité de nos produits laitiers et le futur de la filière entière.

⁷ PAC : Politique Agricole Commune.

Références et sources de données

- Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), France (2014). L'économie laitière en chiffres.
- Direction Générale des Etudes et de Développement Agricole (DGEDA).
- International Farm Comparison Network (IFCN), Dairy Report 20.
- Institut National de la Statistique (INS).
- Groupement Interprofessionnel des Viandes Rouges et du Lait (GIVLait).
- Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP).
- Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP).

Le système d'alerte européen pour les denrées alimentaires (RASFF)

Quelle frontière entre la garantie de la sécurité sanitaire des aliments et la protection des échanges ?

قام الإتحاد الأوروبي باعتباره المورد الأول للمواد الغذائية في العالم والمتأتية خاصة من البلدان النامية بوضع معايير صارمة لضمان سلامة الأغذية الموردة وذلك عبر إرساء نظام إنذار سريع للأغذية والأعلاف (RASFF) يمكن من تبادل المعلومات بطريقة سريعة وفعالة بين جميع الدول الأوروبية في حالة وجود أي نوع من المخاطر التي تحتويها هذه المواد على الصحة ومنعها من الدخول إلى الإتحاد الأوروبي. ومن خلال هذا النظام يتم تحديد أربعة أنواع من الانذارات على مستوى الحدود لإبلاغ جميع المراكز الحدودية لرفض منتج معين في حالة إثبات خطره على صحة المستهلك.

خلال سنة 2014، تلقى نظام الإنذار (RASFF) 620 إشعاراً يخص الخضار والفاكهة الموردة على مستوى الحدود وتحتل تركيا المرتبة الأولى من حيث عدد الإنذارات (137 إنذار من جملة الإنذارات أي بنسبة 22,1%) بينما تصنف تونس من البلدان الأقل عدداً بنسبة 2,3%. وهنا تجدر الإشارة إلى الأثر البالغ لنظام الإنذار السريع للأغذية والأعلاف على سمعة المواد الموردة والبلدان المتأتية منها وهو ما يجعل التطابق مع هذه المعايير ووضع أنظمة فعالة للجودة والسلامة من أهم التحديات التي تعترض البلدان النامية. إلا أن الجدل يبقى قائماً، بين الحدود الموضوعية الممكن اعتبارها لضمان حفظ السلامة الغذائية من ناحية، والتوجه نحو اعتماد نوع من الحواجز الغير جبائية أمام صادرات البلدان النامية من ناحية أخرى.

Le commerce et la distribution des denrées alimentaires et des aliments se sont mondialisés dans un contexte qui ne cesse de remodeler le paysage économique où la sécurisation sanitaire des aliments s'impose.

L'Union Européenne, premier importateur mondial de produits alimentaires, dont plus de la moitié provient des pays en développement, a mis en place des normes de plus en plus strictes, en vue de garantir la sécurité sanitaire des aliments pour les consommateurs européens. C'est dans ce cadre qu'a été établi un système d'alerte rapide (**Rapid Alert System for Food and Feed**, ou **RASFF**) en vue d'informer en cas de détection sur le marché, de produits potentiellement dangereux pour la santé et pouvoir ainsi prendre de façon prompte des mesures ciblées et correctrices.

En effet, s'assurer de la salubrité des aliments, constitue une problématique publique fondamentale.

Nonobstant, même si les normes européennes sont considérées parmi les plus efficaces, elles s'avèrent plus strictes par rapport à d'autres standards internationaux.

Le RASFF permet d'échanger des informations rapidement et efficacement entre les autorités et les organisations européennes en cas d'identification d'un risque pour la santé et d'empêcher l'entrée de produits contaminés provenant de pays tiers. En effet, au moyen de ce système quatre types de notifications frontalières sont établies afin d'informer l'ensemble des postes frontières lorsqu'un produit est rejeté par l'un d'entre eux :

- Des notifications d'alerte lorsqu'il y a un risque sérieux sur un produit

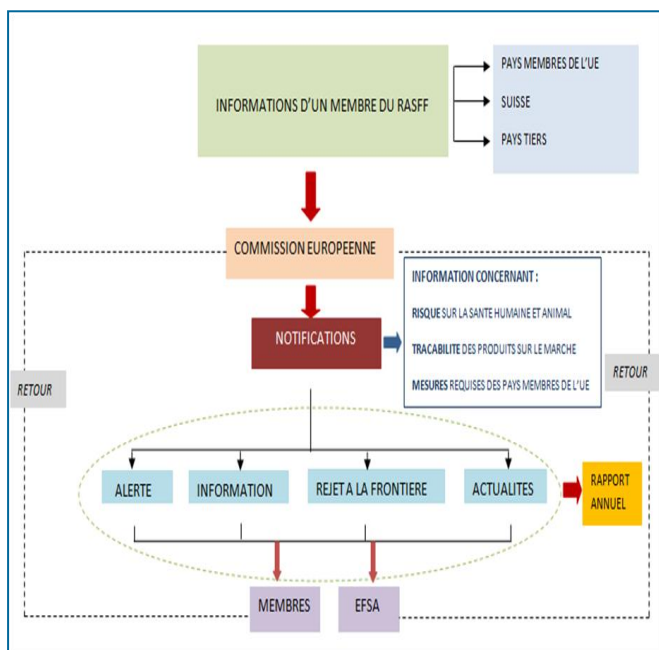
- Des notifications d'information lorsqu'un risque est identifié sans besoin d'une action commune

- Des notifications de rejet à la frontière, introduites en 2008, pour signaler les produits des pays tiers qui ont été interdits d'entrée dans l'Union Européenne

- Des actualités qui regroupent des renseignements relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, n'ayant pas fait l'objet d'alerte ou d'information, mais d'utilité pour les autorités de contrôle.

Les notifications d'alerte, d'informations ou de refus à la frontière sont généralement dues à la présence de micro-organismes pathogènes, de métaux lourds, de résidus de pesticides ou de mycotoxine.

Le schéma numéro 1 résume le fonctionnement du système RASFF.



Source : Adapté à partir du portail de l'UE sur la sécurité alimentaire (ec.europa.eu/food/safety/rasff)

Une lecture dans les dernières alertes 2014-2015

Durant l'année 2014, le système RASFF a reçu des pays impliqués un total de 620 notifications pour divers incidents à l'entrée des fruits et légumes aux pays membres de l'Union Européenne (UE) en provenance des pays tiers ou des pays membres de l'UE même. Tableau 1 : Nombre de notifications pour les différents pays en 2014

Pays	Nombre de notifications	Pourcentage (%)
Turquie	137	22.1
Inde	49	7.9
Thaïlande	33	5.3
Chine	32	5.2
Niger	31	5
Egypte	29	4.7
République dominicaine	25	4
Kenya	20	3.2
Bangladesh et Espagne	16	2.6
Belgique et Vietnam	15	2.4
Tunisie et Ouzbékistan	14	2.3
Pologne et le Pérou	12	1.9
Cambodge	11	1.8
Argentine et Corée du Sud	10	1.6
Italie	8	1.3
Maroc	7	1.1
Total	620	

Source : Nos calculs à partir de Hortitechnews (www.HortiTechnews.com)

Dans le cas de résidus de pesticides ayant dépassé les limites maximales de résidus (LMR) 324 alertes se sont produites. Le pays qui a eu le plus grand nombre d'incidents dans cette catégorie est également la Turquie avec 61 alertes, suivi par l'Egypte avec 29. Un nombre beaucoup moins important d'incidents a été enregistré pour le Maroc, l'Espagne et la Tunisie avec 5 incidents. Pour la Tunisie, les notifications ont touché les dattes et l'artichaut.

Au cours du mois de janvier 2015, le système RASFF a reçu des pays impliqués, un total de 66 notifications pour divers incidents. La Turquie a été le pays qui a fait l'objet de plus de notifications (18 notifications), elle a été suivie par l'Egypte avec 10 notifications et l'Inde avec 9 notifications. Avec quatre incidents il y a la Tunisie, la Chine et le Nigeria, suivis du Vietnam avec trois incidents.

Dans le cas des LMR, 34 alertes ont été générées. L'Egypte est en tête de liste pour cette catégorie avec 10 alertes, suivie par la Turquie avec 6, l'Inde avec 5, le Nigéria avec 4, le Vietnam et le Kenya avec deux et une incidence pour la Tunisie, la Chine, la Pologne, la Thaïlande et le Brésil.

La lecture de ce constat met en relief l'effet que peuvent avoir les mesures non tarifaires (MNT) sur les exportations des pays en développement. En effet, l'application des règlements de l'UE ne s'avère pas exempte d'impact sous la forme d'effets de réputation. Les notifications enregistrées par le système RASFF dénotent d'un niveau de sensibilité à l'égard de la réputation d'un produit, d'un secteur ou d'une région donnée. Néanmoins, si l'application des mesures non tarifaires prend une certaine forme abusive, elle perdrait de son argumentaire comme garantie de sécurité sanitaire et serait plus interprétée comme étant une barrière non tarifaire. Dans ce contexte, la conformité à ces normes constitue un défi majeur pour les pays de la rive Sud de la Méditerranée, appelés à mettre à niveau leur capacité à se conformer aux exigences sanitaires.

La politique agricole commune (PAC) en réforme continue : quels enseignements pour la Tunisie ?

منذ إنشائها في سنة 1962، شهدت السياسة الفلاحية المشتركة للاتحاد الأوروبي PAC تطورات عديدة لتتخطى جملة من التحديات خاصة تحسباً على الإنتاجية وضمان مستوى دخل فلاحي وتأمين تزويد المواد الفلاحية بأسعار معقولة وقد انجر عن هذه السياسة الفلاحية المشتركة، منذ سنة 1970، فائض في الإنتاج ليقف العرض الطلب في العديد من المنتجات فكان الاتجاه نحو تطوير الصادرات من خلال الدعم مما أدى إلى منافسة غير عادلة بين المنتجات الفلاحية الأوروبية المصدرة ومنتجات البلدان النامية. وفي سنة 2013 تم الإعلان عن مشروع إصلاحي يهدف إلى مراجعة إسناد وتوجيه أمثل للدعم بطريقة عادلة مع تهمين أفضل للممتلكات العامة والريفية، لتصبح السياسة الفلاحية المشتركة مرتكزة على محورين وهما سياسة دعم السوق والدخل بما في ذلك من إحاطة بالسوق وإعادة توازن المنافسة بين الفلاح وبقاقي المتدخلين والتنمية الريفية. وفي قراءة لواقع قطاع الفلاحة في البلدان المتطورة والنامية يبرز تباين كبير في سياساتها. فإن دعم الاتحاد الأوروبي للفلاحة ولئن كان متواصلاً فإنه يتجه نحو شكل موحد وأبسط مع تراجع نسبي لمستواه. وتجدر الإشارة أنه يتوجب علينا إيلاء الأهمية اللازمة لتحليل مدى تأثير المراجعات الأخيرة للسياسة الفلاحية المشتركة للاتحاد الأوروبي على القطاع الفلاحي التونسي.

Depuis sa mise en place en 1962, la PAC a dû beaucoup évoluer pour faire face aux défis auxquels elle était confrontée, d'abord améliorer la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable pour la population agricole, garantir la sécurité des approvisionnements des marchés à des prix raisonnables et maîtriser les déséquilibres commerciaux. Dès les années 70, l'offre est devenue supérieure à la demande pour de nombreux produits. L'Union Européenne a ainsi pu développer ses exportations de produits agricoles à travers des subventions pour écouler les excédents de production, ce qui a occasionné une concurrence déloyale des produits agricoles européens exportés notamment ceux provenant des pays en développement tels que la Tunisie.

Des réformes se sont succédées depuis la réorientation de la PAC en 1992. La période qui a suivi a été marquée par

un changement de logique et l'usage d'instruments nouveaux à savoir l'orientation vers le marché, les aides compensatoires aux cultures arables, le gel de terres, etc., dont l'évolution a été influencée par la pression des grands exportateurs traduite dans l'accord de Marrakech portant sur la création de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette réorientation n'a pas été exempte d'effets pervers suite au maintien des incitations par les prix, le couplage des aides, dont le plafonnement a été modifié, mais des excédents réduits et des marchés rééquilibrés. Il s'en est suivi une régression de la régulation des prix de marché, le maintien d'un soutien important mais par des aides directes découplées des productions liées à la terre, une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux, une réaffirmation du développement territorial, un regain de place des mécanismes de marché et un

regard de préoccupation pour les biens publics ruraux et les zones rurales fragiles.

Un projet de réforme s'est déclenché en 2013, impliquant une refonte de la PAC, dont la logique déclarée proposait un meilleur fondement et une réorganisation des aides, davantage de prise en compte des biens publics et ruraux, un meilleur ciblage des aides, une répartition moins inégale et une orientation par le marché, mais au devant affronter des défaillances. Ainsi, la PAC réformée devient remodelée mais maintenue autour des deux piliers : i) le premier porte sur une politique de soutien au marché et aux revenus et ii) le deuxième porte sur le développement rural. Ainsi, les paiements directs deviennent plus ciblés sur objectifs et verdissement, avec une optique de redistribution, de convergence et de

plafonnement, mais qui est rehaussé en fonction de l'emploi salarial. Ceci comprend aussi des mesures de marché, qui impliquent un encadrement des marchés (maintien de filets de sécurité, atténuation des risques à travers des fonds de mutualisation et des fonds anticrises) ainsi que le rééquilibrage de la concurrence entre les agriculteurs et l'aval. Cependant, la réforme qui revient à maintenir les deux piliers, pose un problème dans la distinction entre les deux, leurs fonctions qui est devenue difficile et ambiguë dans le texte, car l'opposition entre marchés et développement rural s'éloigne parfois de la réalité. D'autant plus, les deux piliers comprennent des instruments visant comme objectifs l'environnement, la différenciation spatiale ou territoriale, les revenus, la régulation des défaillances de marché, etc.

Dans cette lecture, quels enseignements noter pour les pays en développement, en particulier pour la Tunisie ? Bien que les conditions naturelles et les contextes macroéconomiques soient différents, l'opposition classique entre pays en développement (PED) taxant leur agriculture et pays industrialisés subventionnant la leur, a son degré de pertinence, quoique la part de l'agriculture dans le PIB demeure plus élevée dans les PED. Sur le plan des échanges, et même si la situation est différente pour les produits de base, céréales, viandes, avec une position d'exportateur net pour l'UE et importateur net pour la Tunisie, les deux subissent une politique dont la facture s'avère lourde (Mahé, 2012)¹.

Néanmoins, la part relative allouée au soutien de l'agriculture dans le budget de la Commission Européenne tend à diminuer.

Une lecture comparée entre la Tunisie et l'UE fait ressortir aussi les enjeux des politiques sur l'interaction entre l'agriculture et l'environnement. Même si la qualité de l'environnement et la protection des ressources naturelles représentent des biens publics, dans les deux cas, ils se trouvent peu défendus par l'action collective, comparativement, au contexte européen où l'environnement constitue un bien supérieur dont la demande croît avec le revenu. Or, le contexte tunisien renvoie à la croissance économique, qui, conjuguée à la sécurité alimentaire, suscite une place de première priorité, alors que la protection des ressources surgit plus en tant qu'enjeu pour soutenir le système productif. Par ailleurs, il importe aussi d'examiner les enjeux et les risques liés à ce remodelage de la PAC, à l'instar de l'abandon des quotas laitiers (2015) et des quotas de sucre (2017) en termes de développement de nos filières à l'échelle nationale et en termes de distorsion des échanges commerciaux.

Une lecture dans ces nouvelles orientations de la PAC, permet aussi ressortir d'autres leçons en vue d'éclairer les décideurs lors de la formulation de politiques agricoles. En termes d'évolution, la PAC est en voie de cesser d'être multiforme s'oriente de plus en plus vers des mécanismes de soutien simples et uniques, qui ne se limitent pas uniquement à la production, mais s'adressant à tout le marché à travers la régulation.

Ainsi, il est d'utilité d'œuvrer une vision générale de l'intérêt public en instaurant des principes de politiques s'adressant aux défaillances de marché (biens publics, externalités, absence de concurrence, etc.) et des institutions favorables à la bonne gouvernance et à l'amélioration du processus de décision publique. De même, un dispositif d'évaluation et de suivi de la politique agricole s'avère nécessaire en vue d'éclairer les décideurs en matière d'instruments de politiques et d'évaluer leurs impacts sur le développement du secteur.

¹Mahé, L.P. (2012). La continuelle réforme de la PAC : Quels enseignements ? Sustained Workshop, Juillet 2012, INAT, Tunis. Tunisie.

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

Banque Africaine de Développement (2015). Volume du commerce et croissance économique dans la région MENA : biens ou services ? Document de travail.

Ce document de travail publié par la Banque Africaine de Développement, paru en février 2015 dans la série sur les notes de politiques en Afrique du Nord, examine une question aussi importante qu'opportune pour la région, à savoir les effets du commerce des biens et services sur la croissance du PIB.

Le rapport présenté souligne le fait que les barrières commerciales, relativement importantes dans la région, ont un effet négatif, non seulement sur le commerce des services mais aussi sur la compétitivité du secteur manufacturier. Ceci est d'autant plus vrai que certains services à l'instar des transports et télécommunications, ainsi que les services financiers complètent la production et l'exportation des biens.

Les analyses empiriques conduites, à travers des régressions, impliquant des variables d'ordre macroéconomique, montrent que l'ouverture de la politique commerciale et l'augmentation des volumes des échanges ont stimulé la croissance économique dans la région. Toutefois, les divers obstacles et contraintes qui entravent les échanges de services en limitent considérablement l'impact sur la croissance.

Entre autres recommandations pour doper le commerce dans ces pays et leurs exportations, cette nouvelle note économique préconise de procéder à des réformes réglementaires afin de réduire les barrières commerciales notamment dans les pays d'Afrique du Nord. Ceci est de nature à améliorer le fonctionnement

du secteur des services via l'optimisation de l'environnement des affaires et les transports, les services bancaires et financiers, les secteurs de l'énergie et du tourisme, ainsi que l'information et les télécommunications.

Les auteurs soulignent par ailleurs que la plupart des services fournis par le secteur public s'avèrent inefficaces et les services de base essentiels ont un coût élevé. Combinés, ces facteurs ne font que renchérir le coût des exportations des pays de la région MENA, freinant par conséquent le développement du commerce.

Perspectives agricoles de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) 2014-2023.

Publié en 2014, ce document est le fruit de la collaboration entre l'Organisation de la Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Ce document se distingue par les projections de référence qu'il présente ainsi que par les perspectives agricoles en général dans le but de présenter un scénario plausible de ce qui pourrait advenir ultérieurement compte tenu des hypothèses retenues au sujet des agrégats macroéconomiques, de l'orientation actuelle des politiques agricoles et commerciales, des conditions météorologiques, des tendances lourdes de la productivité et de l'évolution des marchés internationaux.

Les projections décrites et analysées dans cette publication sont celles de la production, de la consommation, des stocks, des échanges et des prix des différents produits agricoles pour la période comprise entre 2014 et 2023.

Elles sont établies pour chaque produit puis soumises à l'examen critique d'experts internationaux avant d'être parachevées et publiées dans ce rapport d'où l'importance de cette publication.

Cette publication débute par **une vue d'ensemble des Perspectives agricoles**

de l'OCDE et de la FAO période 2014-2023 avec en toile de fond, des marchés agricoles très turbulents en 2014-2015.

Dans ce document, un chapitre est consacré aux résultats de l'agriculture indienne et de ses progrès. Il traite des perspectives et défis de la prochaine décennie pour nourrir l'Inde puissance montante avec une population en croissance.

Le chapitre sur **les biocarburants** a étudié la situation du secteur à travers les tendances des marchés et les difficultés existantes avant de conclure par les principales perspectives pour les pays de l'OCDE.

La même démarche a été adoptée concernant les autres produits non moins stratégiques à savoir les céréales, les oléagineux et leurs dérivés, le sucre, la viande, les poissons et fruits de mer, les produits laitiers et le coton.

Enfin ce document fait référence à plusieurs réalités économiques contemporaines notamment :

L'évolution des marchés des produits alimentaires, l'amélioration de la productivité agricole, les stocks et la sécurité alimentaire en Chine, les problèmes et faits nouveaux dans le secteur des engrais azotés, la politique agricole commune (PAC) pour la

période 2014-20, la réforme de la politique agricole japonaise après 2014, une nouvelle loi agricole aux États-Unis en 2014, la transformation de l'agriculture en Inde, la hausse des importations de produits alimentaires, etc.

Il cite également les solutions envisageables pour les pays de l'Afrique de l'Ouest, les révolutions verte et blanche, les politiques infranationales de soutien aux biocarburants, les défis et possibilités pour le secteur laitier chinois, le lait et les produits laitiers dans l'alimentation humaine etc.

En annexe sont présentés un grand nombre de tableaux dont celui portant sur la classification des pays développés et en développement.

Source : OCDE/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2014), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2014, Éditions OCDE.
dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2014-fr

Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des événements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

«3èmes Journées Scientifiques de l'Institut National Agronomique de Tunisie» From Traditional to Future Trends in Food Technology

Tunis, 28-29 Mai 2015

L'INAT (Institut National Agronomique de Tunisie) organise les 28 et 29 Mai 2015 à Tunis, les 3èmes Journées Scientifiques de l'INAT dans une thématique Agroalimentaire : "From traditional to future trends in Food Technology".

Au programme de cette rencontre, qui s'adresse aux enseignants, aux chercheurs et aux professionnels des différents secteurs de l'agroalimentaire, des interventions relatives :

- A l'état des lieux des secteurs Agroalimentaires en Tunisie.
- A des synthèses sur des connaissances scientifiques actuelles liées à des thématiques de l'agroalimentaire.
- A des travaux de recherches exposés par des chercheurs dans le domaine de l'agroalimentaire. Des articles seront sélectionnés pour publication dans un numéro spécial édité par un journal international Journal of New Sciences avec un global impact factor de 0,4.

Les thèmes abordés seraient les suivants :

- Nutrition & Fonctionnalité
- Procédés & Bioprocédés, Emballage
- Comportement du consommateur et évaluation sensorielle
- Qualité & Sécurité des Aliments
- Valorisation des Ressources non traditionnelles

Veillez consulter le site Internet pour la soumission de votre résumé et pour toutes les informations.

<http://www.jnsociences.org/welcome-to-js-inat-2015>

Les manifestations

L'Institut des régions arides (IRA). Tunisie. Conférence internationale sur : «La gestion intégrée des ressources en terres et en eau dans les zones arides au changement climatique. Ile de Djerba du 11 au 14 mai 2015.

<http://www.ildac2015.tn/theme.php#1>

Les Salons internationaux

Du 29 avril au 03 mai 2015

Portugal / AGROPECRUZ. Salon National de l'Agriculture. Lisbonne.

Du 29 avril au 03 mai 2015

Maroc/ AGRIKEXPO WEST AFRICA. Salon de l'Agriculture pour les pays de l'Afrique de l'Ouest. Bassin de l'Agdal, Sahrij Souani Meknès.

Mai 2015

Algérie/ FIARA. Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales. Palais des Expositions d'Alger.

Du 09 au 17 mai 2015

France / A FESTA DI L'OLIU NOVU. Foire annuelle de l'huile d'olive nouvelle. Parc des expositions de Bordeaux-Lac.

Du 03 au 07 juin 2015

Portugal/ The Blue week. Lisbonne. (Forum bleu, Réunion ministérielle et Sommet mondial de l'Océan).

Du 09 au 11 juin 2015

Allemagne/ AGRO. Salon Professionnel International de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Alimentation du Bétail. Exhibition Centre, Cologne.

Du 11 au 14 juin 2015

Espagne/ AGRUUMBRIA. Foire de l'Agriculture. Feira Internacional de Galicia.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015

France/ 21st Conference of the Parties on Climate Change.

La lettre de l'ONAGRI

Volume I, N°2

Trimestre 2- 2015



La lettre de l'ONAGRI est un nouveau paru trimestriel à destination d'un large public qui traite de sujets d'actualité relatifs au secteur de l'Agriculture et de la Pêche.

Ce deuxième numéro vous propose une lecture dans les dernières campagnes des olives à huile à travers le marché régional de Gremda. Il pose ensuite la problématique de la gestion, de la mise en valeur et de la durabilité des périmètres irrigués affectés par la salinité à travers l'étude du cas de Kalaat El Andalous.

Le troisième article aborde le sujet de la sécurité alimentaire et de la gestion des importations de blé dans les pays arabes (Afrique du Nord et Moyen Orient) en adoptant une approche holistique de la filière d'importation du blé (FIB). Figure aussi dans ce numéro un bref aperçu sur la plateforme de données statistiques agricoles « E-Stat » mise en ligne sur le portail de l'ONAGRI. Enfin vous trouverez les deux rubriques désormais habituelles : Notes de lecture et Rendez-vous.

Le marché des olives à huile de Gremda : un lieu d'échange ou un baromètre des prix ?

Une lecture dans les dernières campagnes

atsmet كميات زيتون الزيت المسوقة بسوق بقرمدة بالانخفاض خلال الفترة الممتدة من 2008 إلى 2015، وقد بلغت نسبة هذا التراجع السنوي 22.6%. حيث أنه ولأسباب عديدة منها ما يتعلق بتأمين النقل ومنها ما يتعلق ببعده التموقع الجغرافي للسوق بالنسبة لبعض الجهات، بدأ سوق قرمدة مؤخراً يفقد كميات هامة من الزيتون المنتج وطنياً، وأصبح الدور الأساسي لهذا السوق يتمثل في تحديد أسعار المنتجات التي تباع بعد ذلك إما مباشرة لدى المعاصر، وإما في أسواق أخرى، مما يعطي لهذا السوق سمة المقياس لأسعار الزيتون بالبلاد التونسية.

وتتأثر الكميات المسوقة بقرمدة أساساً من منطقتي صفاقس والوسط بنسبة تفوق 80%، حيث تزود هاتان المنطقتان السوق بصفة منتظمة على امتداد موسم تزويج زيتون الزيت، فيما تشهد المناطق الأخرى تذبذباً كبيراً وانقطاعات كثيرة في التزويد.

A 10 Km de Sfax, Gremda est une ville connue pour abriter le plus grand marché d'olives du pays très actif en décembre lorsque la récolte bat son plein. Mais aujourd'hui, Gremda ne serait plus seulement un lieu d'échange de marchandises contre rémunération mais aussi un baromètre de prix des olives qui seraient vendues ailleurs que dans ce marché.

Dans cet article nous nous proposons de suivre l'évolution des quantités et des prix des olives à huile qui ont transité par le marché municipal de Gremda durant la période 2008-2015.

Evolution des approvisionnements

Sur la période considérée, les quantités commercialisées à travers le souk de

Gremda, ainsi que la part de ces quantités par rapport à la production nationale des olives à huile ont suivi des tendances à la baisse avec des taux de croissance annuel moyen TCAM respectifs de (-22.6%) et de (-22.3%). Les quantités d'olives qui ont transité par ce marché ont fluctué entre 57139 tonnes en 2008 et 3075 tonnes en 2014, tandis que les parts

des quantités commercialisées par rapport au total national produit ont varié de 5.71% en 2008 à 0.88% en 2014 (Figures 1 et 2).

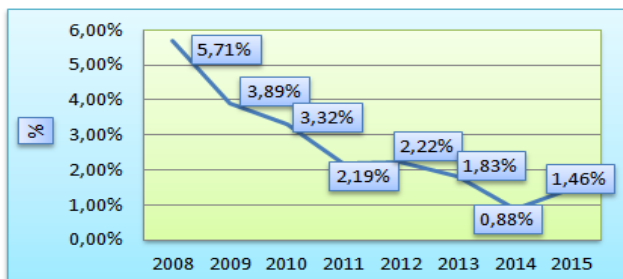


Figure 1. Evolution de la part des quantités d'olives commercialisées à Gremda par rapport au total national (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

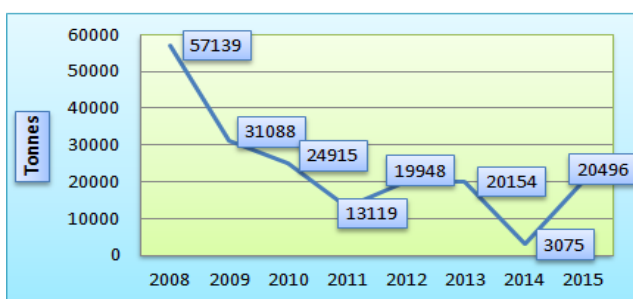


Figure 2. Evolution des quantités d'olives commercialisées à travers Gremda (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Cette variabilité des quantités commercialisées s'expliquerait par l'irrégularité de la production nationale des olives à huile mais aussi surtout au cours des dernières années par le fait que ce marché servirait beaucoup plus aux producteurs à estimer le cours ou la valeur de leur produit pour le vendre ultérieurement à des prix plus avantageux soit directement aux huileries soit dans des marchés parallèles.

Par région, Sfax et le Centre accaparent en général à eux seuls plus de 80% des quantités commercialisées. En 2015, environ 66.3 % des quantités étaient originaires de Sfax et 28% provenaient du Centre ; le reste a été réparti comme suit :

- 4.27% en provenance du Sahel
- 0.30% en provenance du Nord
- 1.23% en provenance du Sud

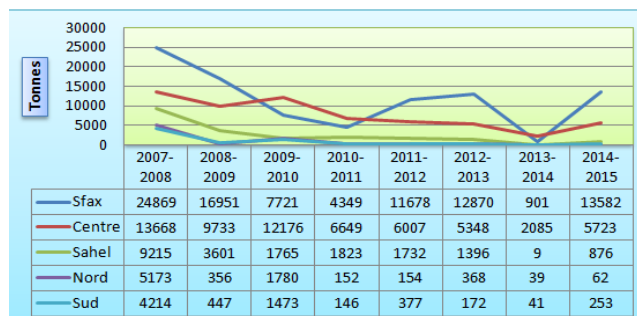


Figure 3. Evolution des quantités d'olives par région d'origine (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

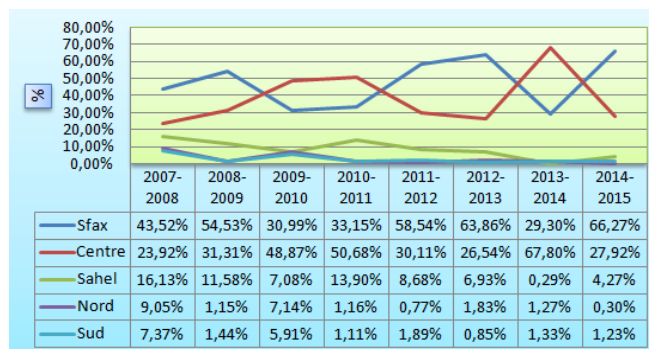


Figure 4. Evolution des parts dans l'approvisionnement par région (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Sur les huit années observées, Sfax a été le premier fournisseur d'olives, cinq fois et le Centre trois fois. Ces deux régions se caractérisent en outre par la régularité de leurs apports et leur présence durant la quasi-totalité de la campagne (Figure 5).

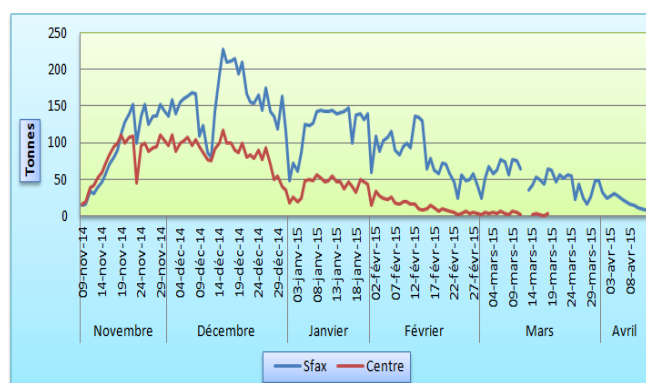


Figure 5. Evolution des quantités d'olives commercialisées originaires de Sfax et du Centre durant la campagne 2014-2015 (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Pour les autres régions, il existe une discontinuité au niveau des apports principalement pour le Nord et le Sud et la durée des approvisionnements est plus réduite (Figure 6).

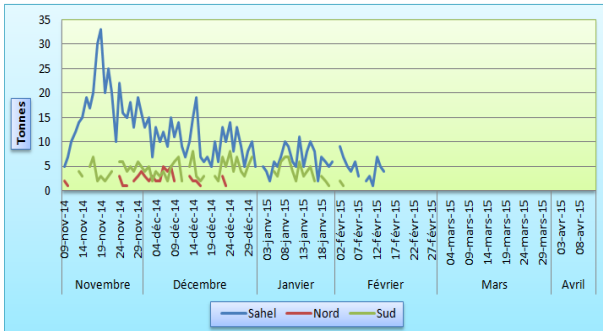


Figure 6. Evolution des quantités d'olives commercialisées originaires du Nord, du Sahel et du Sud durant la campagne 2014-2015 (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Ces irrégularités au niveau de la durée et des quantités commercialisées des olives en provenance du Nord et du Sud pourraient s'expliquer par :

- Des distances plus grandes qui engendreraient des coûts de transport plus élevés
- Des raisons d'ordre sécuritaire
- La présence d'autres points de vente (souks de Monastir, Mahdia, etc.) et/ou par la vente directe aux huileries.

Evolution des prix

La fixation des prix se fait généralement sur la base de la teneur en huile déterminée par le pressurage manuel à partir d'un échantillon d'olives.

Les régions de Sfax et du Centre se caractérisent par des prix compris dans des intervalles à large amplitude (entre 700 et 1620 Millimes/Kg à Sfax, et entre 650 et 1480 Millimes/Kg au Centre en 2014-2015).

Ceci s'expliquerait par l'importance des quantités et la diversité des qualités en provenance de ces deux régions. Ces différences entre les prix max et min sont moins importantes pour les autres régions (entre 700 et 1380 Millimes/Kg pour le Sahel, entre 750 et 1180 Millimes/Kg pour le Nord, et entre 800 et 1340 Millimes/Kg pour le Sud en 2014-2015) (Figure 7).

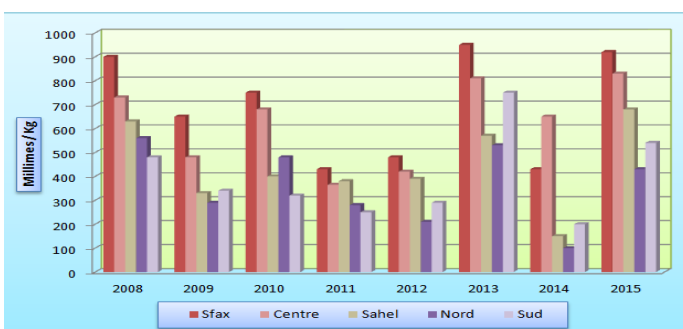


Figure 7. Evolution des amplitudes des intervalles de prix (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Le maximum des prix observés sur les huit années considérées a été enregistré à Sfax en 2015 avec 1620 Millimes/Kg. Sfax a en effet détenu la première place en termes de prix « max » cinq fois sur les huit années observées.

Pour les prix « min », c'est le Centre qui occupe la première place avec six observations sur huit. Le minimum absolu des prix a été de 300 Millimes/Kg observé en 2009 et en 2010 au Centre.

En général, les prix suivent une tendance haussière sur la quasi-totalité des régions entre le début et la fin de chaque campagne (Figure 8). Ceci s'expliquerait par :

- Les quantités qui commencent à se raréfier à partir de janvier (Figures 5 et 6)
- Le retard de maturité de certaines variétés d'olives surtout celles en provenance de Sfax (Chemlali de Sfax)

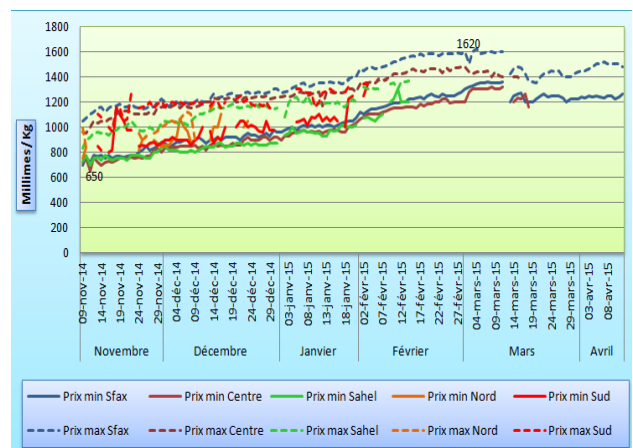


Figure 8. Evolution des prix de la campagne 2015/2014 (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier)

Durant la période 2008-2015, l'analyse des prix courants¹ des olives originaires de Sfax et du Centre indique dans les deux cas une courbe à deux phases :

- Une phase descendante de 2008 à 2012
- Une phase ascendante à partir de 2012 à 2015

¹ Il s'agit d'une moyenne annuelle pondérée

Toutefois, il y a lieu de citer qu'en 2014 les prix des olives originaires de Sfax ont baissé à 845 Millimes/Kg contre 939 Millimes/Kg en 2013. Ceci est dû au fait que la récolte nationale a enregistré au cours de cette année son niveau le plus bas où Sfax n'avait écoulé sur le marché de Gremda que 901 tonnes d'olives contre 12870 tonnes en 2013.

Ces mêmes prix payés aux agriculteurs exprimés en termes constants deviennent moins rémunérateurs (Tableau 1).

Tableau 1. Evolution des prix courants et des prix constants des olives à huile originaires de Sfax (base 100 en 2005) entre 2008 et 2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prix Courants	854	652	656	617	619	939	845
Prix Constants	756	557	537	488	464	662	566
Taux de croissance à prix courants	****	-24%	1%	-6%	0%	52%	-10%
Taux de croissance à prix constants	****	-26%	-4%	-9%	-5%	43%	-15%

Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier

Ainsi, en 2013 une hausse des prix en termes courants de 52% par rapport à l'année qui précède n'est en fait que de 43% en termes réels. En 2014, une baisse des prix courants de 10% revient à une diminution de 15% en termes constants.

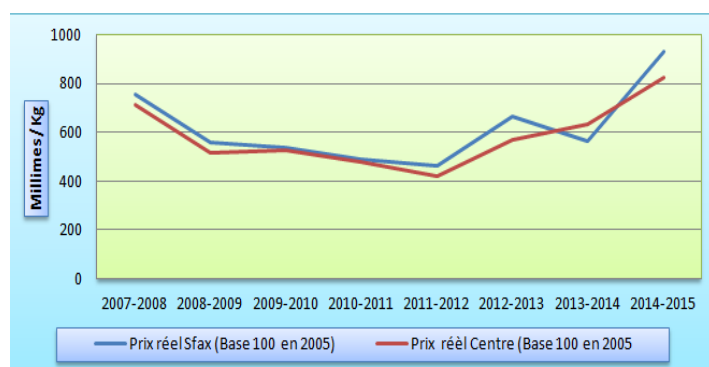


Figure 9. Evolution des prix constants (base 100 en 2005) durant la période 2008-2015 à Sfax et au Centre (Source : Nos calculs à partir des données de l'Institut de l'Olivier).

Ces baisses de prix en termes constants lorsqu'elles, sont couplées à une baisse des approvisionnements en olives ne peuvent conduire à relever les revenus des producteurs, d'autant plus que l'indice général des prix est en régulière hausse depuis plusieurs années, reflétant une augmentation du niveau général des prix (de l'inflation).

Conclusion

Une lecture dans les dernières campagnes d'approvisionnement des olives à huile qui transitent par le marché de Gremda, montre que les prix et les quantités enregistrés dépendent étroitement du niveau de la production nationale. De 2008 à 2015, les quantités d'olives à huile commercialisées à travers ce marché ainsi que les parts de ces quantités par rapport au total de la production nationale ont suivi une tendance baissière avec des TCAM respectifs de (-22.6%) et de (-22.3%). A partir de 2012, les prix ont amorcé une hausse aussi bien en termes courants qu'en termes constants ; les prix les plus élevés ayant été ceux des olives originaires de Sfax et du Centre qui approvisionnent régulièrement à eux seuls près de 80% des quantités commercialisées et ce durant la quasi-totalité de la campagne (cinq à six mois), contrairement aux autres régions dont la campagne est plus réduite et les apports moins réguliers. Les variétés utilisées, les distances plus ou moins longues, les coûts de transport et la présence d'autres points de ventes à proximité pourraient expliquer cette disparité régionale.

Aujourd'hui, ce marché est considéré comme étant la bourse et le baromètre national des cours des olives à huile, beaucoup plus qu'un lieu d'échange pour écouler un produit qui pourrait se vendre ailleurs soit directement aux huileries soit dans d'autres marchés.

Remerciements

L'ONAGRI remercie vivement l'Institut de l'Olivier de Sfax (IOSFAX) qui a fourni de précieuses informations concernant le marché de Gremda ayant servi de base à l'élaboration de cette note.

Le problème de salinité dans les périmètres irrigués : un regard sur le cas de Kalâat El Andalous

Tساهم المناطق السقوية في تونس بنسبة 40% من القيمة الجمالية للإنتاج الفلاحي وبنسبة 10% من قيمة الصادرات الفلاحية وتمثل 8% من مساحة الأراضي القابلة للحث أي ما يعادل 420 ألف هكتار. إلا أن هذه المناطق على غرار المنطقة السقوية بقلعة الأندلس تشكو من تملح التربة نظرا لملوحة مياه الري بالإضافة إلى تأثير طبيعة المناخ (خاصة في الأقاليم الجافة والشبه جافة) وسوء التصرف في عملية الري. يؤدي هذا التملح إلى تدهور نوعية التربة وتراجع مردودية الزراعات مما يستوجب ضرورة اتخاذ بعض التدابير اللازمة من قبل الفلاحين لمجابهة الإشكالات المتعلقة بتملح التربة وضمان مردودية المستغلات الفلاحية من ناحية وديمومة المناطق السقوية من ناحية أخرى. لئن تمكن الأمطار خلال الموسم الشتوي من غسيل الأملاح وبالتالي التقليل من ملوحة التربة فإن حدة ظاهرة تملح التربة تتفاقم خلال موسم الري (الموسم الصيفي) وتبلغ درجات مرتفعة تؤثر بشكل واضح على مردودية الزراعات قد تصل إلى أكثر من النصف. ومن هذا المنطلق، يعتبر حسن التصرف في إدارة عملية الري من خلال تطبيق غسيل الأملاح لصرف كميات الأملاح المتراكمة في منطقة جذور الزراعات واعتماد طرق تداول زراعي تمكن من تثمين مياه الري وتضمن بالتوازي المحافظة على التربة، من أهم الطرق الكفيلة للحد من ظاهرة تملح التربة في المناطق السقوية.

Dans les zones arides et semi-arides, la pratique de l'irrigation est impérative pour assurer la diversification des cultures et l'augmentation de leur rendement. Cependant, le développement de l'irrigation dans ces zones s'est, dans la majorité des situations, accompagné de la salinisation des sols à des degrés d'importance diverse ce qui engendre une diminution du rendement des cultures et affecte négativement les propriétés physico-chimiques des sols. Ce phénomène résulte principalement de l'irrigation avec de l'eau salée, d'une mauvaise conduite des irrigations, d'un drainage inexistant ou non fonctionnel, de la présence d'une nappe superficielle et salée, d'une intense évapotranspiration et de l'existence des sols à texture fine.

En Tunisie, les périmètres irrigués couvrent une superficie de 425 000 ha et représentent 8% de la superficie agricole utile. Ils contribuent à raison de 40% à la valeur totale de la production agricole et

de 10% à la valeur des exportations agricoles. Néanmoins, la Tunisie est un pays qui dispose de ressources en eau très limitées. De plus, 30% des ressources en eaux tunisiennes mobilisables présentent une salinité supérieure à 3 g/l. Compte tenu de la rareté de l'eau et de sa qualité médiocre, de l'aridité du climat et d'une gestion inadaptée de l'irrigation dans plusieurs cas, les problèmes liés à la salinisation et à l'engorgement des sols dans les périmètres irrigués sont assez fréquents. **Environ 50% des périmètres irrigués sont affectés par la salinisation des sols** dont environ 10% sévèrement et près de **100 000 ha de terres irriguées** souffrent de la salinisation à différents degrés (Mtimet, 2014).

Dans les périmètres irrigués, la problématique de la gestion, de la mise en valeur et de durabilité du milieu s'impose vu sa forte exposition aux problèmes de la salinisation des sols. En effet, la multiplicité des contraintes physiques ainsi que la façon dont les agriculteurs agissent

sur le milieu notamment à travers les pratiques culturales et la conduite de l'irrigation caractérisent une interaction continue d'un écosystème dynamique. Ainsi, s'avère-t-il important d'aborder la gestion de la salinité dans les périmètres irrigués en adoptant deux approches complémentaires : la perception de la salinité par l'agriculteur en tant qu'acteur intervenant directement dans le processus de la salinisation du sol (à travers la conduite de l'irrigation et les pratiques culturales qu'il adopte) et l'environnement physique qui renferme le complexe eau-sol-plante. Donc, la gestion de la salinité résulte de la capacité à maintenir des conditions favorables au développement de la culture en fonction de certains déterminants principaux : la salinité de l'eau d'irrigation, la conduite de l'irrigation et du drainage afin de lessiver les sels

excédentaires, la sensibilité ou la tolérance de la culture à la salinité et la succession des cultures adoptées.

Le périmètre irrigué de Kalâat El Andalous (2905 ha) est localisé dans la Basse Vallée de la Mejerda. Ce périmètre, dont la mise en eau remonte à 1992, est entièrement équipé avec un réseau d'irrigation et un réseau de drainage. Il présente une vulnérabilité à l'hydromorphie et à la salinisation des sols. Ces problèmes sont dus à l'utilisation des eaux salées pour l'irrigation mais aussi aux caractéristiques climatiques, et hydro-pédologiques de la zone (forte évaporation, présence d'une nappe phréatique salée et des sols à texture limono-argileuse à argilo-limoneuse). Ainsi, dans ce périmètre une chute du rendement des cultures a été enregistrée. Dans cette zone, la problématique de la durabilité du système irrigué et de sa rentabilité se pose surtout qu'on compte des dépenses d'énergie élevées destinées pour le pompage de l'eau d'irrigation et des eaux de drainage qui représentent environ 70% des dépenses totales. Une étude⁽¹⁾ a été effectuée dans ce périmètre durant la période mai 2008-août 2010, son objectif consiste à analyser les effets de la succession des cultures (pluviales et irriguées) et de la conduite du lessivage des sels sur la gestion de la salinité. Dans ce cadre, **des expérimentations et des mesures** ont été menées à **l'échelle globale du périmètre** et à **l'échelle d'une parcelle (2,4 ha)**. A l'échelle du périmètre, un suivi des composantes du bilan hydro-salin (pluie, irrigation, drainage, et l'évapotranspiration réelle) a été effectué. Quant à l'échelle de la parcelle, le travail s'est principalement intéressé au suivi de la

conduite des irrigations ainsi qu'à la mesure de la salinité du sol sous des cultures d'été irriguées (tomate, melon et courge), sous une culture d'hiver conduite en mode pluvial (céréale) et sous une jachère. Par ailleurs, une enquête a porté sur les pratiques culturales adoptées par les agriculteurs et leur perception de la salinisation des sols. Le modèle CROPWAT (Crop Water Requirements) version 8.0 (FAO, 1998) et le modèle SaltMod (Oosterbaan et Lima, 1989) ont été appliqués respectivement pour la détermination des besoins en eau des cultures et pour la simulation de la salinité dans la zone racinaire.

Les résultats de cette étude ont montré que le bilan salin pour tout le périmètre irrigué de Kalâat El Andalous a été négatif, ce qui explique une tendance générale à la désalinisation des sols qui est d'autant plus importante que l'année est pluvieuse. A l'échelle de la parcelle, la **salinité a enregistré une hausse durant le cycle de développement des cultures irriguées** (saison estivale) et a atteint une valeur maximale de 8,4 dSm⁻¹ (desiemens par mètre). Dans le cas de la jachère, et en absence d'irrigation ce sont les conditions climatiques (pluie et évaporation) qui conditionnent principalement le dynamisme salin qui est marqué globalement par une baisse de la salinité par rapport à celle enregistrée sous les cultures irriguées. Durant le cycle de développement des céréales, le lessivage de sels sous l'effet de la pluie a conduit à une désalinisation des sols où la salinité a atteint une valeur minimale de 1,6 dSm⁻¹. Cette tendance de salinisation et désalinisation du sol est confirmée par le modèle SaltMod.

Donc, **la pratique de la succession cultures irriguées-jachère-cultures en pluvial est recommandée afin d'atténuer et réduire la salinité** dans les périmètres irrigués étant donné que sous une succession, culture d'été irriguée-culture d'hiver irriguée, le modèle SaltMod prévoit des valeurs de salinité élevées (proches de 10 dSm⁻¹). En se référant aux résultats de l'enquête, il s'avère que les pratiques de gestion de la salinité sont dépendantes de la perception de la salinité que se font les agriculteurs qui adoptent différentes pratiques selon leur savoir faire. Ces pratiques sont basées essentiellement sur la diversification de leurs systèmes de culture, notamment en matière de choix des assolements et de rotation des cultures. Par ailleurs, c'est le mode pluvial qui est prédominant et la pratique des cultures irriguées se limite principalement à la saison estivale et parfois même elles sont remplacées par la jachère. En effet, les exploitants sont contraints d'abandonner toutes les parcelles irriguées après chaque saison d'irrigation en pratiquant des rotations ou en louant des terres qui ont été exploitées en pluvial ou en jachère.

⁽¹⁾ Cette note a été basée sur les travaux de thèse de doctorat de Noura Ferjani (Ingénieur principal à l'ONAGRI) encadrée par Professeur Hédi Daghari : «Contribution de la succession des cultures et de la conduite du lessivage des sels dans la gestion de la salinité : cas du périmètre irrigué de Kalâat El Andalous», Institut National Agronomique de Tunisie et Faculté des Sciences de Bizerte, 2014.

Le suivi de la conduite du lessivage des sels pour les cultures irriguées, a révélé un surplus d'apport d'eau d'irrigation pour la culture de tomate où les apports dépassent largement les besoins en eau de la culture et les besoins de lessivage. Ainsi, pour cette culture, la maîtrise de la gestion de l'irrigation permet de réaliser des économies sur le coût de l'eau et une **amélioration de la valorisation économique de l'eau d'irrigation** (de 0,6 dinar/m³ à 1 dinar/m³). Pour les cultures de melon et de courge, les apports d'eau d'irrigation étaient faibles et ne permettaient pas de satisfaire les besoins en eau des cultures et les besoins de lessivage. Ceci a engendré une accumulation des sels à la fin de la saison d'irrigation. Par ailleurs, les résultats de simulation de la salinité par le modèle SaltMod indiquent que sans pratique de lessivage, la salinité va atteindre des valeurs qui dépassent largement les seuils tolérables par les cultures maraichères. L'application d'une dose de lessivage devient alors impérative pour maintenir une concentration de sels dans le sol tolérable par les cultures.

En conclusion, le problème de la salinisation des sols dans le périmètre irrigué de Kalâat El Andalous est manifesté principalement lors de la saison d'irrigation. L'effet cumulatif des apports de sels suite aux apports d'eau d'irrigation sans pratique d'une dose de lessivage suffisante, et/ou en présence d'un réseau de drainage bouché, entraîne une salinisation du sol. A la concentration excessive de sels observée durant la saison d'irrigation correspond une baisse du rendement, d'où l'importance de la conduite du lessivage des sels afin de maintenir dans le sol une concentration de sels tolérable par les cultures. **Une attention particulière devrait être accordée à la conduite des irrigations afin d'éviter tout manque ou tout excès en termes d'apports d'eau d'irrigation qui doivent répondre à la fois aux besoins en eau des cultures et aux besoins de lessivage. Par ailleurs, la pratique de la succession cultures irriguées-jachère-cultures en pluvial est impérative afin d'atténuer et réduire la salinité dans le périmètre irrigué de Kalâat El Andalous.**

Références et sources de données

- FAO (1998). CROP WAT for Windows: User guide Version 4.2.0013 October 1998.
- Mtimef.A (2014). Atelier "Appui à l'Alignement des Programmes d'Action Nationaux (PAN) sur la Stratégie Décennale de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification», TUNIS 18 décembre 2014.
- Oosterbaan, R.J. and Pedrose de Lima, (1989): SaltMod manual, ILRI, The Netherlands.

Sécurité alimentaire et gestion des importations de blé dans les pays arabes

منذ منتصف عام 2010، أثار ارتفاع الأسعار الدولية للسلع الغذائية مخاوف من تكرار أزمة 2008، في حين تتأثر البلدان العربية على الخصوص بهذا الارتفاع نظرا لأنها تعتمد إلى حد كبير على الأسواق العالمية للمواد الغذائية وخصوصا القمح مما يجعلها معرضة بشكل كبير لتقلبات الأسعار التي تعود إلى مجموعة من العوامل، بما في ذلك النمو الديمغرافي وتطور الدخل الفردي وارتفاع أسعار الوقود كما تساهم عوامل أخرى في تفاقم تقلبات الأسعار على غرار تغير قيمة الدولار وضعف نسبة مخزون الاستهلاك إلى جانب التقلبات المناخية. وبالرغم من تنوع المحاصيل الزراعية، فإن مستويات المخزون منخفضة نسبيا مما يجعل سوق القمح العالمية أكثر عرضة لتعطل الإمدادات. ومثل هذا التعطل يمكن أن يهدد الأمن القومي، وهو ما يؤكد على الحاجة إلى منظومة توريد فعالة. ويمكن أن يمثل الدعم اللوجستي الفعال الحل الأمثل لتحسين الأمن الغذائي وضمان تسليم الحبوب الموردة في الوقت المناسب. ومن أبرز المشاكل التي تؤثر سلبا على منظومات توريد الحبوب في البلدان العربية هي زيادة متوسط وقت العبور الذي يساهم في ارتفاع في سعر الحبوب الموردة، وعلى سبيل المقارنة فإن متوسط وقت العبور يبلغ 78 يوما في الدول العربية، بكلفة تقديرية تبلغ 40 دولارا للطن الواحد في حين يقدر في هولندا بـ 18 يوما وبكلفة تبلغ 11 دولارا للطن، بينما يبلغ متوسط العبور 47 يوما بتكلفة تقدر بـ 17 دولارا للطن الواحد في كوريا الجنوبية.

Depuis la mi-2010, les prix internationaux élevés des produits de base agricoles font craindre une répétition de la crise des prix alimentaires de 2007-2008. À l'échelle internationale, le choc de prix 2010-2011 a fait basculer dans la pauvreté 44 millions de personnes, 68 millions de consommateurs nets de denrées alimentaires qui sont tombés en dessous du seuil de pauvreté et 24 millions de producteurs nets qui sont sortis de la pauvreté grâce aux prix alimentaires plus élevés (Banque mondiale 2011). Les pays arabes sont particulièrement concernés car ils sont largement dépendants des marchés internationaux de produits de base céréaliers, en particulier du marché du blé.

A cet effet, la région Afrique du Nord et Moyen-Orient illustre bel et bien une hyper dépendance, car avec 6% de la population mondiale, elle reçoit chaque année, depuis la décennie 1990, près de 35% des importations mondiales de blé. La volatilité et la pression haussière sur les prix du blé sont probablement dues à une

multitude de facteurs, notamment la croissance démographique, la croissance des revenus, la promotion des biocarburants, les prix du carburant élevés et instables et la dépréciation du dollar. Le changement climatique et la faiblesse du ratio stock/consommation contribuent à aggraver la volatilité des prix. Une intensification des événements météorologiques graves risque d'accroître la variabilité des rendements agricoles, tandis que la relative faiblesse des niveaux des stocks rend le marché international du blé encore plus vulnérable aux perturbations de l'offre.

Les pays arabes sont particulièrement vulnérables au renforcement de la volatilité des marchés internationaux du blé car ils sont fortement tributaires des importations de blé et la demande à court terme de blé est relativement inélastique dans ces pays. Ils importent au total près de 56 % des calories provenant des céréales qu'ils consomment, avec une part prépondérante de blé. Certains pays

importent 100% de leurs besoins de consommation de cette denrée. Etant des importateurs nets de blé, les pays arabes sont soumis à des risques simultanés d'offre et de prix en matière d'importation du blé.

En effet, sur les marchés internationaux, les céréales sont en train d'entrer dans une période de volatilité des prix susceptible de durer dans le temps, résultant de la fréquence accrue des chocs de l'offre liés aux événements climatiques, de la faiblesse des ratios stock/consommation et des réponses des politiques commerciales. Les

perturbations de l'offre peuvent menacer la sécurité nationale, ce qui nécessite des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et fiables. Les investissements dans les Filières d'Importation du Blé¹ sont essentiels pour réduire l'exposition

¹ FIB : Filière d'Importation du Blé.

des pays arabes aux risques de prix et aux risques d'approvisionnement à l'importation. La capacité de stockage totale dans la région correspond en moyenne à l'équivalent de six mois de consommation et les stocks de fin de campagne atteignent en moyenne quatre mois et demi. Un grand nombre de pays arabes prévoient cependant d'accroître leurs réserves stratégiques de blé comme mesure de précaution pour améliorer la sécurité alimentaire. L'augmentation des réserves stratégiques de blé pourra non seulement réduire la volatilité des prix nationaux et la fréquence des chocs de prix intérieurs, mais elle pourra aussi avoir une incidence sur le marché mondial du blé et, en retour, atténuer les risques de prix sur les marchés internationaux.

Trois facteurs doivent être pris en compte lors de l'établissement de directives de gestion des réserves : le seuil de prix intérieur qui déclenche le déstockage des réserves de blé, le niveau de réserves visé et la cadence de réapprovisionnement des réserves. Les avantages des réserves stratégiques de blé doivent bien évidemment être comparés au coût de leur maintien.

Un appui logistique efficace et fiable est le gage d'une filière d'importation performante, permettant d'améliorer la sécurité alimentaire et d'assurer les livraisons en temps opportun et de façon économique. Tous les segments de la FIB sont reliés et l'efficacité est essentielle tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les problèmes affectant un maillon ou un nœud peuvent avoir des répercussions tout au long de la chaîne d'approvisionnement, accroissant à la fois les délais de transit et les coûts d'importation du blé. Ainsi, la durée moyenne de transit de la FIB est de 78 jours dans les pays arabes, avec un

coût approximatif de 40 dollars par tonne. À titre de comparaison, aux Pays-Bas, la durée moyenne de transit est de 18 jours et coûte 11 dollars par tonne, tandis qu'en Corée du Sud, le délai de transit moyen est de 47 jours et coûte 17 dollars par tonne. Les chaînes d'approvisionnement présentent cependant des écarts de performance significatifs au sein de la région. Dans certains pays ce sont les ports qui posent problème, tandis qu'ailleurs ce sont les systèmes de transport intérieurs qui sont inefficaces. Chaque pays arabe devrait identifier les segments spécifiques de la FIB qu'il souhaite cibler pour améliorer l'efficacité, réduire le temps nécessaire à l'importation, le coût de base des importations de blé et les pertes de marchandises (atteignant jusqu'à 5 % dans certains pays).

Le recours à des méthodes variées d'approvisionnement et à des outils différents améliorant la stratégie nationale de gestion des risques peut également améliorer la sécurité alimentaire. Quelle que soit l'approche des processus d'appels d'offres retenue par les pays arabes, plus conservatrice ou plus risquée, chaque pays peut développer des partenariats stratégiques avec les négociants de céréales et les principaux pays exportateurs de céréales. Ces relations aideront à réduire le risque de contrepartie, qui pourrait conduire à des ruptures temporaires de l'approvisionnement. En outre, les outils de gestion des risques, tels que les instruments de couverture financière et physique, pourront être utilisés pour réduire l'exposition à la volatilité des prix et aux chocs de prix. Une bonne stratégie de couverture doit se concevoir sur un horizon à long terme, faisant appel à une combinaison des différents instruments disponibles. Elle pourrait en outre aider les

pouvoirs publics à mieux prévoir leurs obligations budgétaires futures.

Pour répondre aux risques d'importation régionaux et nationaux, les pays arabes peuvent avoir recours à des investissements et des réformes politiques ciblés. Ceci afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de la FIB, en se concentrant sur les réserves stratégiques, la logistique et l'approvisionnement. La coopération transnationale pourrait également servir de levier pour mettre en œuvre des solutions régionales. Des améliorations de la FIB pourraient générer d'importantes retombées positives pour d'autres secteurs, allant de l'orge (les pays arabes importent 57 % des échanges mondiaux d'orge) et d'autres marchandises en vrac comme le charbon, le minerai de fer et les engrais, jusqu'aux biens non-consommables qui sont importés via les mêmes ports et transportés sur les mêmes routes. La sécurité alimentaire est un défi commun à tous les pays arabes et il est essentiel que les pouvoirs publics, la communauté des bailleurs de fonds et le secteur privé coordonnent étroitement leurs efforts.

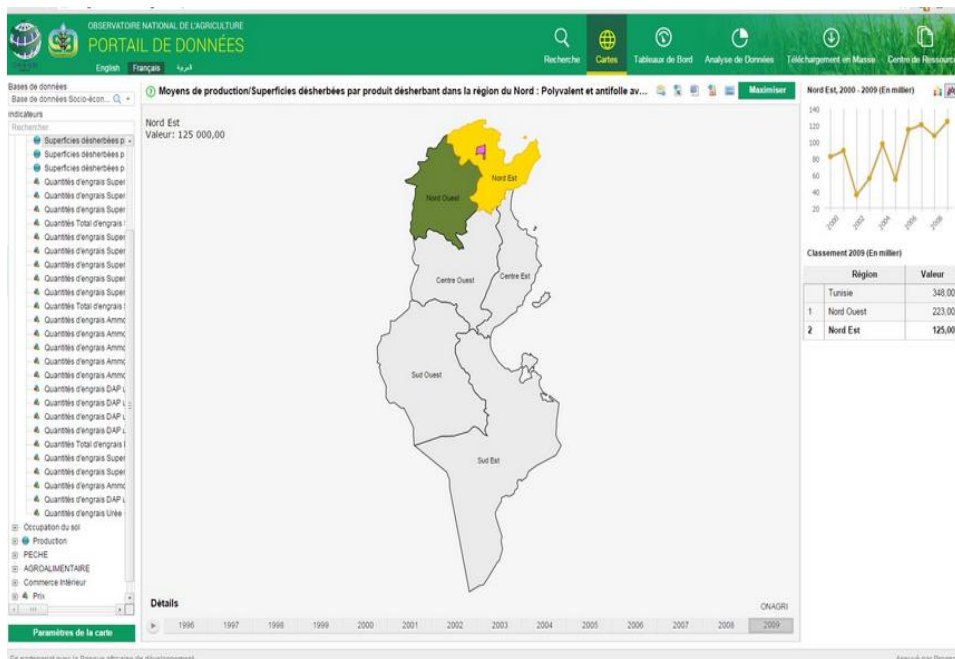
N.B.

Ce travail a été basé sur une étude réalisée conjointement par la Banque Mondiale et le Centre d'Investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) : « La filière des céréales – Sécurité alimentaire et gestion des importations de blé dans les pays arabes – 2012 ».

La plateforme interactive de diffusion de données 'E-STAT' : Vers une information plus accessible

Dans le cadre du renforcement du système d'information du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, l'Observatoire National de l'Agriculture vient de mettre en place une plateforme de diffusion de données statistiques, techniques, sociales et économiques relatives au secteur agricole, et ce dans le cadre d'une initiative pilote conduite en collaboration avec la Banque Africaine de Développement.

E-STAT est une véritable plateforme statistique équipée d'un ensemble complet d'outils à la pointe de la technologie et du savoir permettant de faciliter la centralisation des données statistiques, d'optimiser l'efficacité de leurs traitements et de leur gestion et d'accroître la fiabilité des résultats. Cette plateforme est accessible sur le site : www.onagri.tn



Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

Besbes, M., Chahed, J. et Hamdane, A. (2014). Sécurité hydrique de la Tunisie, gérer l'eau en conditions de pénurie. Edition l'Harmattan, 358 p.

Cet ouvrage, a été écrit par trois spécialistes Tunisiens¹ dans le domaine de l'eau et il s'intitule « Sécurité hydrique de la Tunisie, gérer l'eau en conditions de pénurie ». Publié aux éditions l'Harmattan dans la collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes, ce livre soulève le problème crucial de l'eau en Tunisie et dans le Monde.

Il a été préfacé par Ghislain de Marsily² qui le qualifie de travail remarquable et exhaustif, écrit dans un langage pédagogique et le « recommande très chaudement à tout public intéressé par l'eau ». Ce document « est une source d'idées originales pour aborder la question des choix pour l'avenir en Tunisie comme ailleurs..... ». Il est très riche en données et informations scientifiques dans le domaine de l'eau et comprend six chapitres traitant chacun d'une thématique particulière.

Ainsi, dans un premier temps, les auteurs ont développé la problématique de l'eau dans le monde par des concepts, des courants d'idées, des débats qui dominent la question de l'eau à travers le monde, et en quatre parties : i) le bilan hydrique mondial ; ii) les principes, concepts et instruments des politiques de

l'eau ; iii) les pénuries, la sécurité hydrique et les solutions ; iv) la communauté internationale, l'accès à l'eau et son partage.

Dans une seconde étape, les auteurs ont retracé l'histoire de l'hydraulique et de la politique de l'eau en Tunisie de 1960 à 2010 abondamment étayée par des tableaux et diagrammes.

Le troisième volet de cet ouvrage, a porté sur le bilan hydrique national tunisien à travers la mobilisation des ressources, la demande en eau, les déséquilibres régionaux et transferts, la surexploitation des eaux souterraines et le cycle anthropique de l'eau, Enfin, les trois derniers chapitres, fortement conseillés à la lecture portent successivement sur le bilan hydrique intégral (eau bleue, eau verte et eau virtuelle), la gestion des besoins en eau et les ressources non conventionnelles et finalement le retour à la sécurité hydrique et les problèmes, les questions en débat dont la gestion et la sécurisation de l'approvisionnement en eau à court et à long terme. Vu d'un autre angle, l'on peut dire qu'hormis le premier chapitre, les cinq autres chapitres traitent de l'expérience tunisienne et de son avenir.

Les auteurs posent les questions pertinentes de la sécurité hydrique fortement liée à

l'approvisionnement en eau potable, à la sécurité alimentaire, aux politiques agricoles et aux problèmes d'ordre écologique (pollution, changements climatiques etc.), mais aussi des questions qui posent problème et qui tournent autour de trois thématiques essentielles : comment sécuriser l'approvisionnement en eau. Comment se présente l'avenir de l'eau en Tunisie. Comment réaliser la bonne gouvernance de l'eau.

L'atout majeur de cet ouvrage est l'ensemble des solutions qui sont également proposées en réponse aux questions posées et qui sont le fruit de l'impressionnante synergie entre les trois spécialistes.

¹ Mustapha Besbes Hydrologue, membre associé à l'Académie des Sciences
 Jamel Chahed Ingénieur hydraulicien Docteur en Sciences Professeur à l'ENIT de Tunis et l'INSA de Toulouse
 Abdelkader Hamdane Ingénieur agronome ancien Directeur Général du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux au Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

² Professeur à l'Université de Paris VI, membre de l'Académie des Sciences

Banque Africaine de Développement (2015). L'investissement direct étranger améliore-t-il le bien-être des populations dans les pays d'Afrique du Nord ? Document de travail. Série sur les notes de politiques en Afrique du Nord.

Edité par la BAD dans la série sur les notes de politiques en Afrique du Nord, ce document étudie les liens entre les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) et l'amélioration du bien-être des populations dans les pays d'Afrique du Nord.

Les auteurs démontrent que bien que les IDE contribuent à la croissance économique des pays de l'Afrique du Nord, dont la Tunisie ils demeurent cependant concentrés dans peu de secteurs en priorité à l'extraction pétrolière, les services et le tourisme, le bâtiment et les services publics et en second lieu les industries primaires non extractives pourtant à forte intensité de main d'œuvre et favorables aux moins nantis et le secteur manufacturier.

Dans le cas de la Tunisie, les principaux secteurs bénéficiaires des IDE sont ceux des services publics qui fournissent l'électricité, le gaz et l'eau. A partir de ce constat les auteurs recommandent de mettre en œuvre des politiques permettant de diversifier les cibles des IDE, notamment en faveur des secteurs primaires non extractifs à forte intensité de main d'œuvre (agriculture, chasse, foresterie, pêche et du secteur manufacturier), qui présente le plus fort effet d'entraînement au plan économique.

Dans nombre de ces pays, du fait de la concentration des IDE dans un nombre très limité de secteurs, leur impact sur le

bien-être des populations de la région dépendra largement des politiques budgétaires et de redistribution mises en place, notamment dans les secteurs de l'extraction des ressources naturelles.

De plus, une plus grande diversification sectorielle des IDE dans la région pourrait contribuer à accélérer la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus au niveau des pays.

Cette analyse documentaire a été développée à partir d'arguments théoriques se basant sur le lien entre les IDE et le bien-être des populations visées à l'instar des tests sur le lien direct entre « IDE et croissance économique ».

La dernière partie du document s'est voulue synthétique et pratique par l'avancement de trois types de recommandations de politiques.

- ii) Pour réduire les différences en termes de bien-être moyen dans les pays de la région, les politiques visant à attirer les IDE doivent être élaborées avec soin et de manière à attirer les investissements vers les secteurs les plus productifs de l'économie, en particulier le secteur manufacturier
- iii) Pour réduire les inégalités au sein d'un même pays, il convient de proposer suffisamment de mesures incitatives pour encourager les investissements

étrangers dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre qui bénéficient aux plus pauvres, à l'image de l'agriculture et de la chasse, de la foresterie et de la pêche, de l'éducation, de la santé et du développement des infrastructures

- i) La troisième recommandation porte sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance dans les pays concernés dans l'optique de mieux redistribuer la richesse et donc de réduire la pauvreté

Les auteurs concluent qu'il existe un lien positif important entre les IDE et l'amélioration du bien-être dans l'ensemble des pays nord-africains. Ils affirment que ce lien subsiste quelque soit la taille du pays, son endettement, le niveau d'instabilité macroéconomique, le développement de ses infrastructures, la qualité de ses institutions, les risques politiques, son degré d'ouverture aux échanges commerciaux extérieurs, le niveau d'éducation et le stade de développement des marchés financiers.

Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des évènements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Du 07 au 10 juillet 2015

Paris /l'UNESCO. Conférence : « Notre avenir commun sous les changements climatiques ».

Du 16 au 17 juillet 2015

Vietnam /AGRO MACHINERY VIETNAM - AGRO CHEMICALS VIETNAM. Salon international et conférence sur le machinisme agricole et les produits chimiques agricoles au Vietnam.

Du 24 au 27 juillet 2015

Belgique / Libramont-Chevigny. La Foire agricole, forestière et agroalimentaire de Libramont est une gigantesque exposition en plein air qui accueille chaque année plus de 200 000 visiteurs, 1800 exposants et marques sur un site de 300 000 m².

Du 25 au 28 juillet 2015

Brésil/FENASUCRO & AGROCANA. Salon international des filières du sucre et du bioéthanol - Salon International du business et des technologies de la canne à sucre.

Du 09 au 10 sept 2015

France/INNOV-AGRI GRAND SUD-OUEST. Salon de l'innovation en agriculture. INNOV-AGRI Grand Sud-ouest est devenu le rendez-vous du Sud-ouest avec près de 35 000 visiteurs sur la dernière édition.

Du 15 au 18 sept 2015

Tunisie/Expo Center, Houmt Souk Djerba. Salon des Services et Equipements de l'Agriculture et de la Pêche " AGRI SUD 2015".

Du 29 sept au 02 oct 2015

Tunisie/Agro-Med. Foire Internationale de Sousse.

La lettre de l'ONAGRI



Volume I, N°3

Trimestre 3 - 2015

La lettre de l'ONAGRI est un nouveau paru trimestriel à destination d'un large public qui traite de sujets d'actualité relatifs au secteur de l'Agriculture et de la Pêche. Ce troisième numéro vous propose une revue du problème de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) et ses effets, tant sur le plan national qu'international, ainsi que les mesures prises par la Tunisie pour lutter contre cette pratique. Une deuxième contribution met en

exergue la portée de la traçabilité et des technologies innovantes pour l'essor des filières alimentaires. Figure aussi dans ce numéro un bref aperçu sur la plateforme de la FAO réservée au suivi et à l'analyse des prix des produits alimentaires (FPMA : Food Price Monitoring and Analysis Tool), accessible en ligne. Enfin vous trouverez les deux rubriques désormais habituelles : Notes de lecture et Rendez-vous.

La pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) : une menace pour la biodiversité et la sécurité alimentaire

يمثل قطاع الصيد البحري على الصعيد الدولي موردا أساسيا للغذاء والعمل، إذ يوفر حوالي 16% من متحصل البروتين الحيواني لسكان العالم وما يقارب 35 مليون مورد رزق. بيد أن هذا القطاع بات يواجه اليوم جملة من التحديات التي تطرح تساؤلات حول إمكانية استمرار قدراته الحالية على المساهمة في تحقيق الأمن الغذائي على الصعيد الدولي. فإلى جانب التلوث وتغير المناخ، تمثل ظاهرة الصيد الغير قانوني دون إبلاغ ودون تنظيم معضلة تهدد ديمومة القطاع لئالها من انعكاسات بيئية واقتصادية واجتماعية. لذلك فإن المجموعة الدولية، من خلال المؤسسات والمنظمات المتخصصة في هذا المجال، على غرار منظمة الأغذية والزراعة ومنظمة التجارة العالمية، سعت إلى اتخاذ الإجراءات الكفيلة بالحد من هذه الظاهرة. بالنسبة لتونس أصبح الصيد العشوائي يشكل تهديدا لمخزون الأسماك والمنظومة البيئية البحرية إضافة إلى تأثيره العميق على الوضعية الاجتماعية والاقتصادية للصيادين. حيث أن السنوات الأخيرة شهدت استفحال ظاهرة الصيد العشوائي والمفرط (باستعمال تقنيات ممنوعة مثل الكيس وريتسة الحبال وشباك الجز والشباك الدائرة في المناطق المحجرة والقصيرة العمق) مع تواصل النسق المرتفع لمخالفات الصيد البحري مما أدى إلى تقلص المخزون القاعي القابل للاستغلال بجل السواحل وخصوصا بخليج قابس. وفي هذا الإطار شرعت وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري خلال سنة 2015 في إعداد استراتيجية وطنية لمكافحة ظاهرة الصيد العشوائي تتمثل في تركيز منظومات مراقبة بالأقمار الصناعية إلى جانب أحداث فرق مراقبة مشتركة على الصعيد الوطني والجهوي تعمل على تأمين وتعزيز المراقبة بالموانئ والطرقات والأسواق والفضاءات التجارية ومؤسسات التحويل. وتهدف هذه الاستراتيجية إلى ضبط التجاوزات التي يقوم بها المهنيون من بحارة وتجار وغيرهم. كما تعتمد الاستراتيجية الوطنية لمكافحة الصيد العشوائي على مقارنة شاملة تركز أيضا على تحسيس المهنيين بخطورة استعمال وسائل الصيد الممنوعة وانعكاساتها السلبية على مورد رزقهم بالدرجة الأولى وعلى الاقتصاد الوطني بصفة أشمل.

1- Définition de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est définie¹ comme étant la pêche qui est pratiquée en infraction aux conditions régissant les eaux sous contrôle exclusif d'Etats souverains ou encore la pêche pratiquée en haute mer en infraction des mesures convenues entre des Etats souverains, soit au niveau mondial (comme dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) ou au niveau régional. Elle se caractérise par l'infraction à la réglementation, à savoir la pêche en dehors de la saison ou de la zone autorisée, le dépassement de quotas, l'utilisation d'engins prohibés, la prise d'espèces jeunes et protégées, et la non déclaration des prises, etc. Elle englobe également d'autres activités relatives à la pêche à savoir le fret, la transformation, le débarquement, la vente et la distribution des produits halieutiques. Elle est responsable de la destruction des écosystèmes benthiques, de l'épuisement des stocks des ressources halieutiques et menace la biodiversité marine. Elle a également de nombreuses répercussions sociales, économiques et juridiques.

2- Ampleur mondiale de la pêche INN

La pêche INN est un grave problème mondial, c'est l'un des principaux obstacles à la gestion durable des ressources marines. Elle induit une perte importante de revenus, notamment pour les pays en développement, où la dépendance à l'égard de la pêche pour l'alimentation et les revenus est élevée. Plusieurs facteurs ont conduit au développement de la pêche INN et les activités connexes à savoir : la recherche des profits élevés, la croissance des marchés mondiaux de produits de la pêche et le développement de l'industrie de la pêche. Par ailleurs, la faiblesse des systèmes de gouvernance constitue un facteur important de propagation des activités INN. A l'échelle mondiale, des estimations évaluent les pertes dues à la pêche INN entre 10 et 23 milliards de dollars US² chaque année. Les eaux ouest-africaines sont les plus touchées au monde par les activités de la pêche illicite, qui représentent une

perte économique estimée entre 828 millions et 1,6 milliard de dollars chaque année, pour l'ensemble de la sous-région.

En mer Méditerranée, ces activités sont en train de devenir une pratique courante. Dans cette région, les sennes tournantes, les chaluts et les filets maillants dérivants sont les engins les plus utilisés dans la pêche INN tandis que le thon rouge, l'espadon et la crevette sont, parmi les espèces benthiques cibles vu leur haute valeur marchande.

3- Mesures de lutte contre la pêche INN

Le problème de la pêche INN s'est posé sur la scène internationale dans les années 1990 avec l'augmentation considérable du nombre de prises illicites. En 1999, le comité des pêches (COFI) de la FAO a proposé pour la première fois l'élaboration d'un plan international pour lutter contre la pêche illégale et compléter en ce sens les normes internationales déjà existantes en matière de pêche. Les réunions et les consultations techniques de la FAO se sont ensuite multipliées pour aboutir le 2 mars 2001 à l'adoption du « Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée » (PAI-INDNR). Il incombe à la FAO de défendre et de promouvoir l'application de ce plan à l'échelle mondiale. Dans ce cadre, elle élabore des directives techniques et des recommandations destinées aux États, les encourageant notamment à traduire les principes du PAI-INDNR sous forme de plans d'action nationaux. Ces recommandations comprennent l'interdiction aux navires illicites de débarquer ou transborder leurs prises dans un port national, encouragent les États à prendre des mesures de contrôle et de certification des captures, et à mettre en place des moyens de contrôle et de surveillance.

Des législations et des réglementations ont été mises en place en Méditerranée pour combattre la pêche INN. Pour l'Union européenne, c'est le Règlement 1005/2008³ qui est applicable. Pour la plupart des États côtiers de la région méditerranéenne, la lutte contre les pratiques de la pêche INN s'effectue par le biais de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) de

¹Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

²Mrag and Fisheries Ecosystems Restoration Research, University of British Columbia, The Global Extent of Illegal Fishing, Marine Resources Assessment Group, 2008.

³Règlement N° 1005/2008 du 29 septembre 2008, établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

la FAO créé en 1949. Par ailleurs, les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) ont un rôle important dans la lutte contre la pêche illégale. Elles sont composées de nations qui collaborent et coopèrent pour gérer d'une manière durable les activités de pêche dans une région donnée.

4- Problème de la pêche illicite et anarchique en Tunisie

En Tunisie, la pratique de la pêche illicite et intensive et l'usage de plus en plus fréquent de techniques de pêche prohibées par la loi représentent une menace pour la durabilité des ressources maritimes du pays. Elles touchent toutes les côtes du pays et principalement la région du golfe de Gabès et cible particulièrement les espèces benthiques. En effet, plusieurs types d'infractions sont commises à travers l'utilisation de certaines techniques de pêche prohibées par la loi (le mini chalut, le chalut pélagique, la pêche à la dynamite, etc.), la pêche à des profondeurs/zones interdites, la pêche en dehors de la saison autorisée, le non respect des tailles commerciales des espèces et du repos biologique. En effet, le repos biologique a été instauré dans le Golfe de Gabès à partir de 2006 durant la période 15 juillet-31 août de chaque année et s'est modifiée à partir de 2009 pour s'étendre sur trois mois (juillet, août et septembre) de chaque année. Ainsi, en 2014 par exemple le nombre total des infractions a atteint 481 contre 380 en 2013⁴.

En effet, le chalutage dans les faibles profondeurs et l'usage du mini chalut (Kiss) affectent aussi bien les ressources que les habitats. Ce type de pêche a été l'origine de la baisse des réserves nationales de ressources benthiques (poulpe, seiche, rouget, chien de mer, etc.) surtout au niveau des côtes sud. Par ailleurs, un autre type d'infraction provenant de l'extérieur est dû à l'incursion des navires de pêche étrangers dans nos eaux territoriales surtout par mauvais temps et durant la période du repos biologique. Ces navires disposent de technologies de pêche développées.

5- Mesures prises par la Tunisie en vue de la lutte contre la pêche illicite

La conservation de l'équilibre écologique et de la biodiversité des espaces marins et côtiers de la Tunisie constitue un enjeu d'importance nationale. En effet, le secteur de la pêche et de l'aquaculture a contribué durant la période 2002-2013 pour 7% à la valeur de la production agricole, pour 14% à la valeur des exportations agricoles et a généré 53 293 emplois directs. Ainsi, plusieurs mesures ont été entreprises pour lutter contre la pêche illicite et non réglementée. Il s'agit de :

- Mesures techniques de conservation (normes et conditions réglementant l'emploi des engins de pêche, zones et saisons de pêche, nature et taille des espèces),
- Moyens de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de pêche : mise en place d'un Système de surveillance des navires par satellite (VMS, Vessel Monitoring System), réalisation des opérations d'observation à bord des navires de pêche, etc.
- Techniques de dissuasion par obstacles aménagés (récifs artificiels).

Dans ce cadre, le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) est en cours d'élaboration d'une stratégie nationale pour lutter contre la pêche anarchique. Les grandes lignes de cette stratégie portent sur l'installation avant la fin de l'année courante (2015) de systèmes de contrôle "VMS" sur environ 1000 bateaux dont la longueur dépasse 15 mètres et la consolidation des opérations relatives à la surveillance et au contrôle des activités de pêche à travers la mise en place d'équipes mixtes à l'échelle centrale et à l'échelle régionale (formées de représentants de différents ministères : agriculture, défense, intérieur, finances et commerce) assurant le contrôle dans les régions côtières. Les opérations de contrôle concernent tous les maillons de la filière (zones de pêche, ports, zones de débarquement, marchés de gros et de détail, usines de conditionnement et de transformation, transport routier etc.).

L'objectif de ces différentes actions est de détecter les infractions commises par les professionnels et de garantir le contrôle des opérations de distribution des produits de la pêche. Cette stratégie qui adopte une approche

⁴Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.

globale, vise aussi à sensibiliser les pêcheurs qui devraient renoncer à l'utilisation de moyens de pêche interdits en mettant également à leur disposition les outils de pêche légaux, notamment, les instruments de pêche traditionnelle. Dans ce contexte, le MARHP étudie la possibilité d'attribuer des allocations au profit des pêcheurs pour encourager la pêche au filet et éviter le recours à la pêche au chalut.

En outre, afin de réduire l'impact de la pêche illicite, la dissuasion par obstacles aménagés (récifs artificiels) est considérée comme un élément principal de protection des ressources halieutiques dans le cas de la pêche côtière. Cette technique est pratiquée depuis dix ans dans le golfe de Gabès. Elle a l'avantage de remplir une double mission à savoir : la dissuasion en rendant les zones parsemées inaccessibles ou difficilement accessibles aux engins prohibés et la préservation des ressources en faisant de ces zones des habitats très propices pour le refuge et la régénération des espèces marines.

La pratique d'une pêche durable passe aussi par la responsabilisation de l'ensemble des acteurs à savoir l'Etat, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les professionnels et les scientifiques. Ainsi, le MARHP a organisé en 2015 des journées de formation sur la pêche anarchique afin de sensibiliser les différents intervenants de l'importance de la conservation des ressources maritimes.

Par ailleurs, la Tunisie coopère avec les organisations régionales de gestion des pêches (CGPM et la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique-ICCAT) à travers la mise en œuvre des mesures de gestion de pêche émanant de ces organismes. A cela s'ajoute l'instauration en 2009 d'un système de certification des captures suite à la ratification de la Tunisie du règlement de l'Union européenne (N° 1005-2008 du 29/9/2008) destiné à lutter contre la pêche INN. L'adoption de ces normes est de nature à améliorer les mesures de conservation et de gestion à l'échelle nationale, à consolider les atouts et les prétentions du pays en matière de droits d'accès aux ressources exploitées ou gérées et à renforcer les opportunités concurrentielles pour les produits destinés à l'exportation.

6- Conclusion

La pêche INN est devenue un problème d'envergure mondiale avec un important impact environnemental, économique et social. Des législations et des réglementations ont été mises en place pour endiguer ce fléau. En Tunisie comme ailleurs, la pratique de la pêche illicite et intensive et l'usage de plus en plus fréquent de techniques de pêche prohibées par la loi représentent une menace pour la durabilité des ressources maritimes. Dans ce contexte, plusieurs mesures ont été entreprises pour lutter contre la pêche illicite et non réglementée (contrôle et surveillance des activités de pêche, mise en place des techniques de dissuasion par obstacles aménagés et synergies avec la réglementation régionale). Néanmoins, les solutions préconisées ne devraient pas se limiter à la dissuasion mais s'orienter davantage vers une approche participative impliquant tous les opérateurs du secteur (pêcheurs, marayeurs, commerçants, transformateurs et même consommateur final). Dans ce cadre, le MARHP a organisé des ateliers avec les professionnels du secteur en vue d'élaborer une stratégie cohérente pour le secteur de la pêche et de la pisciculture qui sera inscrite dans le plan de développement pour la période 2016-2020. Par ailleurs, à l'échelle nationale la nature et l'envergure de la pêche INN ne sont pas assez connues à cause du manque de données statistiques et de l'incertitude associée à celles-ci. Ainsi, le développement des outils de collecte et d'analyse des données statistique ainsi que l'utilisation des technologies modernes de communication constituent un élément important pour lutter contre la pêche INN.

Références et sources

- Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. & Pitcher, T.J. (2009). Estimating the worldwide extent of illegal fishing. *PLoS ONE* 4(2): e4570. doi: 10.1371/journal.pone.0004570
- Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Projet de protection du Golfe de Gabès par l'aménagement en récifs artificiels, juillet 2014.
- Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture. Rapport sur le programme exécutif quinquennal

(2016/2020) de l'axe : rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques.

Guibbaud Pauline (2014). Pêche illicite : quel avenir pour l'Afrique de l'Ouest ?, Note d'Analyse du GRIP, août 2014, Bruxelles.

Isolina Boto et Camilla La Peccerella (2012). Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Impacts et défis pour les pays ACP, Centre Technique de Coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA).

Öztürk (2013). Atelier de la CGPM sur la pêche INDR en Méditerranée, Tunis, Tunisie, 3-4 octobre 2013.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), 2003. Table ronde sur le développement durable « Mettre fin au pillage de la haute mer en s'attaquant à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée », juin 2003.

Traçabilité et technologie innovantes : Un impératif pour le développement des filières

في أعقاب الأزمات الصحية المختلفة التي عرفها العالم في السنوات الأخيرة (مرض جنون البقر والحمى القلاعية وأنفلونزا الطيور...) وتفاقم مخاوف المستهلك إزاء حقيقة أن النظام الغذائي قد لا يكون آمناً بما فيه الكفاية أصبح من الضروري إرساء نظم تتبع متطورة لمنع انتقال مواد غذائية قد تؤثر على صحة المستهلك.

الإسترسال وسلامة الأغذية من بين المعايير الرئيسية لشراء المواد الغذائية فهو يوفر للمستهلك المعلومات الكافية حول المكونات المستعملة عند التحويل ومصدر المواد الغذائية. كما يعزز الشفافية ويرصد المنشأ وحركات المنتجات الزراعية والمواد الغذائية. ويغطي تتبع نظم إنتاج الغذاء مجموعة واسعة من المواضيع بما في ذلك الأنظمة التقنية وجوانب الإدارة والتنظيم والاقتصاد والاتصالات. بالإضافة إلى ذلك تختلف النظم المستخدمة لضمان التتبع من نظم بسيطة تعتمد على الورق وصولاً إلى حلول الية بالكامل. كما تحتاج أنظمة التتبع أن تتكيف وتتطور فهي مسؤولية مشتركة بين جميع المتدخلين في سلسلة إنتاج الغذاء من المزرعة إلى المائدة وذلك للتصدي للتحديات التي يفرضها التعقيد المتزايد في السلسلة الغذائية.

إن نظام التتبع يعد وسيلة أساسية لتحديث أنشطة التدبير وضمان جودة المنتج وسلامة المستهلك فكلما ارتفع مستوى المخاطر المرتبطة بالمنتج كلما تم تطوير المزيد من وسائل تتبع مراحل اعتماد الجودة.

La traçabilité des systèmes de production alimentaire couvre un vaste spectre de thématiques, parmi lesquelles les systèmes techniques et les aspects de gestion, la réglementation, l'économie et la communication. Les systèmes employés pour assurer la traçabilité, dans la pratique, vont de simples systèmes sur support papier à des solutions totalement automatisées. Pour aborder les défis posés par la complexité croissante de la chaîne alimentaire, les systèmes de traçabilité doivent s'adapter et innover.

1. Définition et objectifs de la traçabilité

Plusieurs définitions existent sur la traçabilité. Parmi les définitions officielles, on peut citer celle de la communauté européenne. Selon le règlement de la Communauté Européenne (CE) 178/2002 : « La traçabilité correspond à la capacité à retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des animaux producteurs de denrées alimentaires et de toute autre substance destinée à être incorporée dans des denrées alimentaires ou les aliments pour animaux ».

Ainsi, la Traçabilité est un outil qui vise à assurer le suivi d'un produit tout au long d'une chaîne de production du fournisseur de matière première jusqu'au consommateur final.

Elle implique au moins deux notions :

- La traçabilité sur la logistique du " produit " (animal compris), c'est-à-dire être capable de suivre le produit dans l'espace et dans le temps.
- La traçabilité sur le contenu du produit : être capable de donner toutes les informations concernant la vie du produit (alimentation des animaux, soins vétérinaires, transformation).

Elle vise plusieurs objectifs :

- Déterminer l'origine des composants des produits alimentaires et connaître les conditions de production et de distribution des produits.
- Assurer une intervention rapide et ciblée sur les produits susceptibles de présenter un risque (identification rapide des produits non conformes et retrait ciblé de ces produits).
- Être un outil d'amélioration de la qualité hygiénique et gustative du produit.
- Garantir une information fiable et véritable, tant pour les pouvoirs publics lors des contrôles, que pour le consommateur lors de ses achats ;
- S'imposer comme un véritable argument de vente et de marketing pour le consommateur.

2. Réglementations et normes

La CE a produit depuis 1993 une série de réglementations imposant aux producteurs de denrées alimentaires de mettre en place des mesures visant à assurer un niveau de protection élevée de la sécurité alimentaire du consommateur. Ces règlements s'appliquent aujourd'hui à l'ensemble des pays membres.

La législation alimentaire générale de l'UE, entrée en vigueur en 2002, rend la traçabilité obligatoire pour toutes les entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale. Elle exige de tous les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale qu'ils appliquent des systèmes de traçabilité spécifiques. Ils doivent être en mesure d'indiquer d'où viennent leurs produits et où ils vont, et de transmettre rapidement ces informations aux autorités compétentes.

Outre les exigences générales, une législation sectorielle s'applique à certaines catégories de produits alimentaires (fruits et légumes, bœuf, poisson, miel, huile d'olive) afin que les consommateurs puissent identifier leur origine et leur authenticité.

Il existe également des règles spécifiques de traçabilité pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), qui garantissent que la présence d'OGM dans un produit peut être détectée et requièrent un étiquetage précis afin que les consommateurs puissent choisir en connaissance de cause.

En matière de traçabilité, plusieurs organisations internationales ont publié des normes, les plus importantes étant celles de l'ISO et du Codex Alimentarius.

- **La norme ISO 22000**

La norme ISO 22000:2005 décrit les exigences relatives à un Système de Management de la Sécurité Sanitaire des aliments qui pourra être certifié pour démontrer son aptitude à maîtriser les dangers identifiés.

- **Les normes du Codex**

Le Codex Alimentarius a publié une norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires (Norme STAN 1-1985) et une série de Normes Codex Officielles STAN pour la qualité et la conformité des fruits et légumes aux exigences de la sécurité alimentaire.

3. Aspect de la traçabilité

La traçabilité peut être envisagée selon deux dimensions :

3.1. La traçabilité administrative

On peut distinguer deux types de traçabilité :

- **Traçabilité descendante**

Elle permet à tous les stades du cycle de vie du produit de retrouver la destination d'un lot ou d'une unité de produit.

- **Traçabilité ascendante**

Elle permet à tous les stades du cycle de vie du produit, à partir d'un lot ou d'une unité de produit de retrouver l'historique de sa production, de son conditionnement et l'origine du lot.

3.2. La traçabilité qualitative

Cette traçabilité permet de garder la mémoire des événements marquants à chaque étape de la vie du produit. Il s'agit notamment de :

- tous les éléments distinctifs (signes ou marques de qualité qui concernent à la fois l'aliment et son environnement de production).
- l'ensemble des contrôles et autocontrôles qui ont été réalisés comme par exemple un barème de stérilisation et/ou un contrôle de température qui vont garantir des bonnes pratiques de fabrication afin de garantir la salubrité de l'aliment.

4. Exemples d'outils de traçabilité

Avec l'accélération des échanges d'informations, de nombreux outils sont proposés pour répondre aux exigences de la traçabilité.

4.1. Systèmes de normalisation

Des systèmes de normalisation à l'instar des systèmes ISO qui requièrent de tous les opérateurs participants aux échanges :

- d'identifier leur produit par un code et un numéro de série. Les lots de production doivent être assortis de numéro identifiant le lot, voire le produit dans le lot ;
- de faire figurer ces informations en code barre ou dispositifs similaires, (éventuellement invisibles, tels que codes magnétiques, ou puces électroniques (transpondeur) incluses dans un produit ou un animal vivant).

4.2. Identification des animaux

L'identification se fait par boucle plastique posée sur chaque oreille. Elle se fait aussi en attribuant un passeport à l'animal où figurent la date de délivrance, le numéro de marque auriculaire, l'origine, le nom et l'adresse du propriétaire.

Depuis le début des années 2000 environ, une controverse concerne l'étiquetage et donc la traçabilité des aliments ayant nourri les animaux des filières laitières et viande, en particulier de manière à ce que le consommateur puisse savoir si l'animal a consommé des OGM, et lesquels, en quelle quantité et durant combien de temps.

La transparence sur le niveau de risque des abattoirs et des élevages bovins est également exigée.

4.3. Traçabilité de la chaîne du froid

Il existe des Intégrateurs Temps Température. Ils enregistrent l'historique temps-température des produits en utilisant des mécanismes biologiques, physiques ou chimiques impliquant le temps et la température (ex. : étiquette à base de micro-organismes qui indique par une réaction colorée la rupture de la chaîne du froid).

Différentes technologies d'intégration temps / température sont en effet disponibles et ont pour but de refléter de façon plus ou moins précise l'état de fraîcheur et les conditions de conservation des aliments frais.

4.4. Les nouvelles technologies

La traçabilité a profité de progrès majeurs, liés à l'informatique et à sa miniaturisation, avec notamment trois outils :

- **Le code à barres**

C'est un système de codage de l'information représenté par une succession de barres et d'espaces de différentes largeurs dont la juxtaposition représente des données numériques et alphanumériques. Ce type de codage est associé à un dispositif de lecture optique.

- **L'écriture codée optique**

C'est un système qui permet de coder tout l'alphabet informatique. Appliquée à la traçabilité des produits agroalimentaires, l'écriture codée optique a plusieurs avantages, tels que :

- Elle ne nécessite pas la présence d'un réseau

informatique, la lecture des informations transportées par l'étiquetage ou le marquage en est donc facilitée.

- Elle permet de rajouter des indications, des informations recueillies au cours d'un processus et donc de compléter le message transporté tout au long de la vie du produit.

- **Les étiquettes radiofréquence**

Ce système d'identification et d'échange d'informations est assuré par une étiquette radiofréquence, posée sur le produit à tracer et composée d'un circuit intégré, d'un support et d'une antenne, destinée à recevoir un signal radio émis par un décodeur intégré au système informatique et à renvoyer immédiatement en réponse un signal radio différent.

- **La codification**

Elle permet d'identifier de manière non ambiguë et rapide les produits, les acteurs et les lieux (d'origine ou de destination).

- **Les marqueurs à ADN**

C'est une technique de traçabilité par typage ADN développée depuis quelques années, et applicable à l'identification de l'origine des viandes, des plats cuisinés, des poissons et coquillages. Ce système assure une traçabilité montante. En revanche ; il ne permet pas une traçabilité descendante.

- **Les outils de gestion de l'information**

Ces outils ou services informatiques utilisent les multiples possibilités offertes par les réseaux informatiques pour stocker, transférer et traiter l'information. Ils complètent et s'adaptent à tous les outils de gestion de la traçabilité physique des produits. Ils permettent de répondre aux attentes des consommateurs en termes d'information sur le mode d'élevage, l'alimentation et les pratiques culturelles. L'intérêt d'un tel système est de donner une meilleure lisibilité sur la traçabilité complète des produits. Il permet une consultation sur l'information-produit, en temps réel, de n'importe où et à n'importe quel moment. Il garantit un contrôle permanent des données de traçabilité.

4.5. Système d'alerte et de suivi

4.5.1. RASFF

Le RASFF ou Rapid Alert System for Feed and Food est un système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Ce système d'alerte renforce le

système de traçabilité en permettant un échange rapide d'informations chaque fois qu'un risque pour la sécurité des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est détecté. Si un membre du réseau apprend l'existence d'un risque potentiel pour la santé humaine, il en informe la Commission européenne, qui transmet immédiatement cette information aux autres membres – et au-delà – afin qu'une action corrective puisse être prise sans tarder.

4.5.2. TRACES

Pour permettre la traçabilité des animaux au niveau transfrontalier, l'UE a introduit le système TRACES (TRAde Control and Expert System) en avril 2004. Ce système fournit une base de données centrale pour suivre les mouvements des animaux tant à l'intérieur de l'UE qu'en provenance de pays tiers. En cas d'apparition d'une maladie, TRACES veille à ce que tous les animaux potentiellement touchés puissent rapidement être identifiés et à ce que les autorités puissent prendre les mesures appropriées.

5. Avantages d'un système de traçabilité

La traçabilité doit permettre aux acteurs opérant à tous les niveaux du processus et de la filière de :

- **Répondre à un cadre réglementaire**

La mise en place d'un système de traçabilité permet de répondre à des exigences réglementaires.

- **Assurer la qualité**

La traçabilité est déjà implicite dans des démarches qualité. Elle permet de retracer les problèmes à la source (Matière première, processus de fabrication incorrect...), de circonscrire le problème et d'engager des mesures correctives.

- **Obtenir un avantage concurrentiel**

La traçabilité facilite l'obtention d'une certification produit, une distinction qui donne un avantage concurrentiel aux entreprises qui en font la demande (label de qualité).

Elle permet également de différencier les produits sur le marché face à des demandes qui deviennent plus nombreuses et plus exigeantes.

- **Réduire les pertes en cas de retraits / rappel de produits**

Toutes les entreprises ont intérêt à réfléchir à la facture potentielle que représente un retrait. Avec un bon système

de traçabilité, on peut agir plus vite : si un problème surgit à un moment donné, on pourra retracer le produit fini qui est suspecté et le retirer de la vente (cibler directement les lots affectés). Plus le temps s'écoule entre la connaissance du problème et le retrait, plus les coûts seront importants car le produit se rapproche du consommateur et plus le problème sera médiatisé et la réputation de l'entreprise sera entachée d'où l'importance d'avoir un bon système qui permet de réagir rapidement.

- **Responsabiliser les producteurs, transformateurs, détaillants**

La mise en place d'un système qui garantit la transparence des opérations permet de responsabiliser les différents intervenants. Elle permet également de mettre en avant les bonnes pratiques de production, de transformation (gestion des pesticides, utilisation de l'HACCP / PASA (Programme d'Amélioration de la Salubrité des Aliments)).

- **Garantir l'origine des produits en cas de problèmes sanitaires**

En cas de crise sanitaire touchant un autre pays ou une région du pays, un système de traçabilité permet de circonscrire la crise et garantir l'origine des produits afin de pouvoir exporter. Il permet également de retracer les produits et matières premières utilisées en cas de problème sanitaire majeur.

6. Limites de la traçabilité

- **La traçabilité ne garantit pas la salubrité**

La traçabilité ne garantit pas qu'un aliment soit plus sain. Elle ne devrait être mise en place qu'en complément d'un système qualité qui garantit la prévention des problèmes de salubrité des aliments.

- **La sélection des fournisseurs**

Le choix des fournisseurs peut être réduit si ces derniers ne peuvent garantir la traçabilité de leurs produits ou s'ils n'ont pas de code d'identification de produits. Ce cas peut être problématique pour les produits d'importation car les pays ne sont pas tous au même niveau d'implantation des systèmes de salubrité et de traçabilité des aliments.

- **Coût du système de traçabilité**

La mise en place d'un système de traçabilité peut avoir un coût initial élevé suivant l'option choisie par l'entreprise. Les coûts incluent :

- La formation du personnel.
- Le travail des employés à la mise en place et au maintien du système.
- Le travail de collecte d'informations, de contrôle et de gestion documentaire qui peut être considérable suivant l'entreprise et son secteur d'activité.
- La réorganisation de la production.
- L'implantation de nouveaux systèmes automatisés et informatisés.

Le choix d'un système de traçabilité doit donc prendre en considération, d'une part le rapport entre l'objectif poursuivi et l'efficacité recherchée, et d'autre part le coût de la mise en place par rapport à la marge propre du produit.

7. Système de traçabilité en Tunisie

En Tunisie, Il existe déjà une prise de conscience relative à l'importance de la traçabilité au niveau stratégique. Au niveau des producteurs et spécifiquement au sein des entreprises opérant avec les marchés d'exportation, les

systèmes de traçabilité sont déjà mis en place et sont intégrés dans les certifications de qualité et de sécurité alimentaire. Néanmoins, le système devrait être élargi au niveau des différents producteurs et devrait s'adapter aux progrès technologiques des différents systèmes de traçabilité dans le monde afin de répondre aux exigences accrues des marchés des produits agricoles et agro-alimentaires.

L'utilisation de nouvelles techniques de traçabilité renforcera la transparence des producteurs et aidera à propulser les exportations des produits agricoles tunisiens leur conférant un label de qualité.

Il est également temps de mettre en place un système de traçabilité des produits destinés au marché local à l'instar de celui dédié aux produits exportés.

Il s'est avéré, cependant, que la traçabilité n'est pas encore entrée dans les mœurs des consommateurs tunisiens. Le souci premier des consommateurs est encore la disponibilité du produit à prix abordables.

Une nouvelle culture devrait donc être développée aussi bien au niveau des producteurs que des consommateurs pour donner l'importance qu'il faut à la traçabilité.

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

FAO (2015). Cadre Stratégique «Réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord ».

Publié par la FAO ce document d'une dizaine de pages décrit les grandes lignes d'un cadre stratégique pour la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

Ce cadre stratégique a des liens directs avec l'initiative de la FAO : "SAVE FOOD : Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires". Cette initiative s'inscrit dans l'objectif d'aider les Etats membres à élaborer un plan pour réduire les pertes et les gaspillages de moitié de 2014 à 2024 dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord.

. Cette réduction est considérée comme une priorité pour la lutte contre la faim et les menaces qui pèsent sur l'écosystème. Il est en effet plus facile de réduire les pertes et le gaspillage des produits alimentaires que d'accroître la production dans des pays qui dépendent fortement des importations pour couvrir leurs besoins en produits essentiels d'alimentation tels les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord.

D'après ce document, « **les pertes** se présentent sous forme de quantités de denrées qui sont perdues pendant leur parcours de la filière alimentaire et ne parviennent pas jusqu'au consommateur final ; **le gaspillage** des produits alimentaires concerne la nourriture qui parvient aux consommateurs finaux avec la qualité souhaitée mais est jetée avant d'être consommée ».

Les pertes et le gaspillage de produits alimentaires se produisent à toutes les étapes de la filière alimentaire et ont de graves incidences économiques, sociales et environnementales.

Les pertes touchent aussi les ressources rares telles que l'eau, la terre, l'énergie et la main-d'œuvre qui sont les facteurs de production de ces produits alimentaires.

i) Ce document attire **en premier lieu** l'attention du lecteur sur l'ampleur et la nature des pertes et du gaspillage des produits alimentaires dans la région ainsi que les problèmes freinant leur réduction tels l'absence de données, l'insuffisance des investissements notamment privés principalement aux étapes de la manutention et de l'entreposage, l'absence de politiques et de réglementations relatives aux problèmes de la manipulation et de la préparation d'aliments en quantités excessives dans les entreprises commerciales et hôtelières etc.

ii) Dans **une deuxième étape**, le document présente les objectifs du cadre stratégique pour la réduction des pertes et du gaspillage (l'amélioration de l'efficacité du système alimentaire, une meilleure utilisation des ressources naturelles dans le système alimentaire, l'accroissement de la contribution du secteur agricole à la croissance et la stabilité économique...) ainsi que les groupes cible (les acteurs qui contribuent aux pertes et au gaspillage de produits alimentaires dans la région).

iii) **La troisième étape** est la formulation du cadre stratégique qui compte quatre composantes distinctes :

- Collecte de données, recherches analytiques et génération de connaissances ;
- Sensibilisation et promotion des bonnes pratiques à tous les niveaux de la filière de production ;
- Élaboration de politiques et de réglementations et renforcement de la collaboration de la coordination et du travail en réseau ;

- Promotion de l'investissement et participation du secteur privé.

iv) **La quatrième étape** consiste en la mise en œuvre du cadre stratégique. Cette phase finale nécessite l'établissement d'un mécanisme qui garantisse que les efforts nationaux soient bien coordonnés, qu'il n'y ait pas de chevauchements d'activités entre les différents acteurs et que les ressources limitées soient toutefois suffisantes pour produire un changement tangible.

Qu'est-ce que l'initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires ?

Du fait de l'ampleur et de la complexité du problème des pertes et gaspillages alimentaires, la FAO a reconnu le besoin d'agir en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que les acteurs des filières alimentaires depuis les éleveurs, fermiers et pêcheurs jusqu'aux entreprises multinationales.

Compte tenu de la nécessité d'une approche multidisciplinaire, le programme est soutenu par les Divisions de la FAO impliquées dans la production agricole et piscicole, la transformation et le marketing, la protection du consommateur et la nutrition, les ressources naturelles, le développement économique et politique, les statistiques, la communication et les partenariats. **L'Initiative Save Food** a été lancée par la FAO et Messe Düsseldorf au salon Interpack 2011 de l'industrie de l'emballage et de la transformation, qui s'est tenu à Düsseldorf en Allemagne. Le programme global repose sur quatre piliers qui sont:

- ✓ Collaboration et coordination des initiatives sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaire à travers le monde: Save Food a créé un partenariat mondial d'organisations publiques et privées actives dans la lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaires.
- ✓ Sensibilisation sur l'impact et solutions pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire: cela sera atteint par une communication globale et un travail auprès des médias, ainsi que la diffusion massive des résultats de l'Initiative Save Food et l'organisation de congrès Save Food régionaux.
- ✓ Recherche sur le développement de politiques, stratégies et programmes pour la réduction des pertes et gaspillages alimentaires: cela inclut une série d'études de cas nationaux et régionaux afin d'analyser les causes des pertes et les solutions viables. L'Initiative Save Food conduit aussi des études sur l'impact socio-économique des pertes et du gaspillage alimentaires, ainsi que les cadres politiques et réglementaires influant sur ces pertes et ce gaspillage.
- ✓ Soutien aux projets privés ou publics pilotant et mettant en œuvre des stratégies de réduction des pertes.

L'Initiative Mondiale développe des programmes régionaux et soutient les mises en œuvre nationales. Du fait que les causes des pertes et du gaspillage diffèrent selon les parties du monde, l'Initiative Save Food a choisi une **approche régionale, développant des stratégies adaptées aux besoins spécifiques des régions, sous-régions et pays**. La collaboration avec des partenaires régionaux est donc essentielle. Les régions Save Food sont : L'Union Européenne, l'Amérique du Nord et l'Australie, le Japon et la Corée du Sud, l'Europe de l'Est et l'Asie Centrale, **l'Afrique du Nord et le Proche Orient**, l'Afrique Subsaharienne, l'Asie du Sud et de l'Est et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

L'Initiative Save Food de la FAO est soutenue par d'autres organisations des Nations-Unies; en particulier le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA) et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Ces organisations travaillent ensemble selon la vision du Défi "Faim Zéro" du Secrétaire Général des Nations-Unies, qui a comme cinquième élément "zéro perte ou gaspillage alimentaire".

Source : <http://www.fao.org/3/a-i4068f.pdf>



Banque Africaine de Développement (2015). Promouvoir le Développement au moyen du financement du commerce. Document de travail.

Ce rapport de 24 pages publié par la BAD, constitue une base à l'analyse concernant la promotion du développement à travers le financement du commerce.

La première partie de ce document aborde la place de l'Afrique dans le commerce mondial. Elle met en exergue en soulignant la diminution de la part de l'Afrique dans le commerce mondial, qui même si elle compte la proportion la plus importante au monde de pays à faible revenu, elle ne représente que 3.3% du commerce mondial et n'a pas pu exploiter pleinement les opportunités qu'offrait le nouveau paysage économique mondial, en raison de l'insuffisance de financements pour le commerce. Dans la deuxième section, l'analyse a porté sur l'Afrique et le commerce mondial mettant en relief le développement des échanges avec les marchés asiatiques contre un commerce intra africain demeurant limité.

La deuxième partie est composée de deux volets. Le premier porte sur « Le financement du commerce dans le commerce mondial », Il aborde le rôle que jouent les banques multilatérales de développement (BMD) qui œuvrent depuis de nombreuses années pour combler le déficit du financement du commerce ainsi que celui des Institutions de Financement du Développement (IFD) convaincues du financement du commerce. Néanmoins, ces banques commerciales internationales hésitent souvent à soutenir le commerce dans les pays en développement, en raison des risques perçus, de la relative faiblesse des systèmes bancaires et du peu de données disponibles sur les transactions. Par ailleurs le taux de défaut du financement du commerce est plus élevé en Afrique qu'ailleurs dans le monde et se chiffre à plusieurs milliards de dollars.

Le deuxième volet intitulé « La BAD et le financement du commerce » traite de l'objectif principal de la BAD qui est celui de favoriser une croissance économique durable dans ses pays membres et une diminution de la pauvreté, de sa stratégie décennale et de sa stratégie de développement du secteur financier qui mettent l'accent sur le développement du secteur privé qu'elle considère comme vital au progrès économique et social. Il présente le Bilan des succès

majeurs de la BAD en 2014.

La troisième partie de ce rapport a porté sur plusieurs volets dont :

- les accords de participation aux risques (RPA) et leurs avantages multiples,
- les lignes de crédit pour le financement du commerce (LC-FC) offertes aux institutions financières africaines pour promouvoir leurs activités de financement du commerce et étendre les crédits aux PME importatrices et exportatrices,
- l'instrument de financement de matières premières agricoles (Le SCFF) ; produit de financement du commerce provisionné destiné aux organismes nationaux de gestion de matières premières et aux agences de marketing des exportations de produits agricoles, tels que le cacao et le café.

FPMA : Outil de Suivi et d'Analyse des Prix Alimentaires

La flambée des prix internationaux des produits alimentaires enregistrée en 2007-2008 ainsi que la volatilité de plus en plus accrue des prix des intrants avait des répercussions néfastes sur les prix intérieurs des denrées alimentaires de nombreux pays en développement, ce qui a affecté la consommation des populations à faible revenu.

De ce fait, il était primordial d'instaurer un système capable d'analyser les fluctuations des marchés des denrées alimentaires d'une manière fiable et actualisée afin de permettre aux décideurs d'intervenir et remédier à des situations pouvant conduire à la détérioration du pouvoir de consommation surtout des strates les plus touchées.

Dans ce contexte la FAO via le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (SMIAR) a mis au point une plateforme en ligne de suivi et d'analyse des prix alimentaires (FPMA : Food Price Monitoring and Analysis : <http://www.fao.org/giews/pricetool/>).

Que présente l'outil ?

Cette base de données présente des séries de prix mensuels de vente au détail et / ou en gros des produits alimentaires de base dans les marchés sélectionnés.

Ces séries de prix contiennent entre autre des informations supplémentaires sur le produit (consommation par habitant, taux d'autosuffisance...) et sur le marché (brève description, situation géographique, etc.).

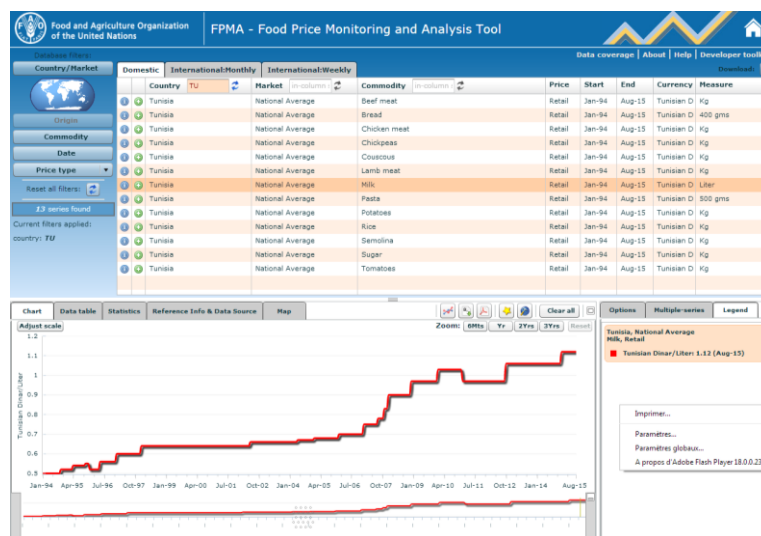
Principales caractéristiques

- Une navigation rapide sur la base de données et possibilité de visualisation et d'exploitation des graphiques et des tableaux
- Une comparaison simple entre différentes séries de prix
- Un accès rapide aux paramètres statistiques pour chaque série de prix (variations en pourcentage, coefficient de variance...)
- Une exploitation des données et élaboration des rapports

Principales fonctions

Cette plateforme dynamique permet de :

- Elaborer des indicateurs d'alertes sur les prix intérieurs
- Exploiter les prix de références internationaux des produits de base
- Elaborer des rapports portant sur les prix nationaux des denrées alimentaires suivant les régions
- Elaborer des indicateurs relatifs à la volatilité des prix



Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des événements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Date	Foire /salon	Lieu
02 octobre – 04 octobre 2015	BIOCULTURA BILBAO Salon des produits bio et de la consommation responsable	Bilbao / Espagne
07 octobre - 09 octobre 2015	GREENPORT CONGRESS Congrès centré sur le développement durable des ports et terminaux portuaires	Copenhague / Danemark
07 octobre - 09 octobre 2015	SOMMET DE L'ÉLEVAGE Salon spécialisé dans les productions animales	Clermont-Ferrand / France
08 octobre - 09 octobre 2015	MELIORACJE Salon professionnel du drainage et de l'irrigation, des installations pour l'eau, de l'infrastructure et des équipements de contrôle des inondations	Sosnowiec / Pologne
13 octobre - 17 octobre 2015	BURSA AGRICULTURE Salon de l'agriculture, des pépinières, des produits frais	Bursa / Turquie
28 octobre - 1er novembre 2015	SIAMAP 2015 La 12. édition du Salon International de l'Agriculture du Machinisme Agricole et de la Pêche	Tunisie
12 novembre - 15 novembre 2015	BIOCULTURA MADRID Salon des produits bio et de la consommation responsable	Madrid/ Espagne
16 décembre 2015	TRANSFOBIO Séminaire sur les caractéristiques et la transformation des produits bio	Paris



La lettre de l'ONAGRI est un nouveau paru trimestriel à destination d'un large public qui traite de sujets d'actualité relatifs au secteur de l'Agriculture et de la Pêche.

Ce quatrième numéro vous propose deux articles différents mais ayant en commun la protection de l'exploitation agricole. Le premier article traite de l'assurance agricole en Tunisie et s'interroge sur la portée du système adopté actuellement pour la gestion des risques lesquels sont marqués par une prévalence des aléas climatiques et leurs conséquences sur l'appareil de production ainsi que les récoltes sachant que ce secteur ne représente que 3% du chiffre d'affaires du marché des assurances dans notre pays.

Le second article traite de la politique agricole des Etats Unis à travers le Farm Bill qui à l'instar

de la PAC utilise des leviers tels que les subventions, les paiements compensatoires et des systèmes assurantiels étudiés pour protéger les exploitations agricoles à la fois contre la volatilité des marchés et les pertes de récoltes.

Les notes de lecture de ce numéro se réfèrent à deux documents ; le premier sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture «Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale» (FAO 2015). Le second est une analyse rétrospective sur la période (1961-2011) relative au système alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen » (INRA-Rapport pour Pluriagri, 2015). Enfin la rubrique rendez-vous donne un aperçu sur les rencontres et manifestations qui auront lieu au cours du premier trimestre de l'année 2016.

L'assurance agricole en Tunisie : Quelle portée pour la gestion du risque ?

يعتبر القطاع الفلاحي من أشد القطاعات تأثراً وارتباطاً بالعوامل الخارجية من تغييرات مناخية وأفات طبيعية وتقلبات في الأسواق، إضافة إلى بعض العوامل التي لها صلة بالسلم الاجتماعي والوضع الأمني للبلاد. وبهذا فإن المستثمر الفلاحي سيما صغير الحجم بأمس الحاجة لآليات تضمن له المردود الأدنى الذي يمكنه من استمرارية نشاطه في خضم الظروف والعوامل المتحدث عنها أعلاه. ومن هذا المنطلق يكتسي قطاع التأمين الفلاحي أهمية قصوى من حيث الضمانات التي يقدمها للمستثمر، إلا أن إقبال الفلاحين على هذا النوع من التأمين يعتبر دون المرجو في تونس، وذلك بالرغم من التشجيعات والمساهمات التي تقدمها الدولة للحث على الاشتراك الإرادي في خدمات التأمين الفلاحي. ويساهم التأمين الفلاحي بنسبة متواضعة جدا تراوح 3% من حجم المعاملات في قطاع التأمين ككل، ويبلغ عدد الفلاحين المؤمنين 7% من مجموعة المستثمرين في القطاع الفلاحي وأغلبهم يلتجئ لهذه الخدمة إجباريا للحصول على القروض البنكية. ويعود هذا أساسا للعديد من الأسباب التي يقع طرحها تباعا في التقرير الحالي كما يقع طرح بعض الاقتراحات الممكنة للنهوض بقطاع التأمين الفلاحي في تونس.

1. Aperçu général sur le concept de l'assurance

« Un contrat d'assurance est par nature une prise en charge d'un risque de l'assuré par un assureur. Il y a cession du risque contre paiement d'une prime. Le contrat d'assurance est fondé sur la définition de l'événement aléatoire, de la conséquence néfaste engendrée et du mécanisme de calcul du montant de l'indemnité.

Il respecte en outre le principe indemnitaire qui stipule que l'indemnité ne peut être supérieure à la perte subie par l'assuré. » (Malâtre, 1998). En effet, l'option pour un contrat d'assurance constitue un instrument du financement du risque, lequel relève d'une stratégie globale de gestion du risque adoptée à l'échelle du pays. Ainsi, l'assurance joue un rôle à la fois économique et social par sa contribution au PIB à travers le chiffre d'affaires qu'elle génère (total des primes), la garantie de la survie des entreprises, la garantie investissements, la sécurisation des individus, de leur patrimoine et de leur revenu (salariés, malades, ouvriers, agriculteurs, cas sociaux etc). Sans assurance les investisseurs ne s'aventureraient à aucun risque.

Généralement on utilise deux indicateurs qui permettent de mesurer le développement des marchés d'assurance et de positionner le secteur à l'échelle macroéconomique :

-Le taux de pénétration qui est défini comme étant la part de ce secteur dans le P.I.B (Produit Intérieur Brut) du pays qui est le rapport (Total des primes / PIB). Ce taux est en général plus élevé pour les pays dont le niveau de développement économique est plus important à l'instar des Etats -Unis, du Japon et de la France.

-La densité d'assurance qui est la somme des dépenses d'assurance effectuée annuellement par habitant (prime moyenne par habitant). C'est un indicateur qui donne une idée sur la part du revenu qui est consacrée à la

consommation du service assurance.

Toutefois le taux de pénétration est un indicateur plus significatif que la densité d'assurance surtout pour des pays dont le nombre d'habitants est assez important comme la Chine et l'Inde.

En Tunisie, durant les années 2005 et 2006, où le taux de croissance du PIB était assez élevé, le taux de pénétration est passé de 1.91% en 2005 à 1.94% en 2006. La densité d'assurance est passée de 55 dinars /habitant en 2002 à 79.1 dinars/habitant en 2006. Elle comporte toutefois une part importante affectée à l'assurance automobile. Cette densité reste très faible comparée à une moyenne mondiale d'alors de l'ordre de 554.8 dollars / habitant sachant que dans les pays développés cet indicateur peut atteindre plus de 6 400 dollars (cas de la Grande Bretagne).

2. L'assurance agricole en Tunisie

En agriculture, le risque est une partie intégrante à toute activité. Les agriculteurs sont confrontés à des risques liés au marché et à la production. Les prix des intrants peuvent devenir inabordables, les prix de vente peuvent s'effondrer, les aléas du climat (sécheresse, pluies diluviennes, grêle, neige, vents violents, températures excessives causant des incendies, etc.) et les fléaux à l'instar de l'invasion de parasites ou des maladies peuvent causer la chute des fruits, la perte des récoltes ou la mortalité du bétail rendant les revenus des exploitants instables et imprévisibles d'une année sur l'autre.

Ces risques sont d'autant plus importants qu'ils peuvent affecter plus d'un individu soit une région entière ou un grand nombre d'agriculteurs. Ils peuvent ainsi ralentir le développement économique, entraver la lutte contre la pauvreté et contribuer à l'apparition de crises humanitaires (zones rurales isolées, récoltes anéanties, pénuries, etc.). Déjà Chaufton (1884) disait

« Considérée dans ses effets immédiats, l'assurance est la compensation pécuniaire de certains effets du hasard qui détruisent ou diminuent le patrimoine de l'homme.. » à cela l'on pourrait ajouter les effets dus à la volatilité des prix et à l'instabilité des marchés (irrégularités de l'offre et de la demande).

L'assurance agricole a été introduite en Tunisie sous le protectorat Français où il était prévu par décret de constituer un fonds de secours destiné à aider les agriculteurs en cas de pénurie. En 1912, fut créée la Caisse Mutuelle Agricole spécialisée dans la grêle. Après l'indépendance, il y a eu nationalisation de ce type d'entreprise et création de la CTAMA (Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles) qui a trouvé sa forme juridique définitive en 1992. Les risques agricoles et matériels faisant l'objet d'un contrat d'assurance sont : la grêle (céréales, arboriculture, vignes, maraîchage), les incendies des récoltes, multirisques pour les cultures sous serres l'aviculture et la pisciculture, les équipements et engins agricoles, les incendies du bâtiment, les dégâts subis aux navires et aux corps de pêche, la mortalité du bétail, les matériels, les bâtiments et la responsabilité civile. Pour le risque de grêle sur les céréales, la prime est subventionnée à 50% Cependant, la sécheresse ne fait pas partie des risques couverts, alors qu'en Tunisie, cet aléa est très fréquent avec en moyenne une sécheresse tous les 4 à 5 ans.

Autres que la CTAMA, d'autres assureurs privés sont actifs dans la branche de l'assurance agricole dont : l'ASTREE, la GAT, la STAR, la COMAR, l'LLOYD, et l'assurance BIAT. Mais la CTAMA accapare la principale part (plus de la moitié) du marché de l'assurance agricole en Tunisie.

Toutefois, l'assurance agricole en Tunisie demeure le parent pauvre du secteur des assurances. Elle représente plus de 3% du chiffre d'affaires du marché des assurances. 35 mille agriculteurs sont assurés sur un nombre

total de 516 mille exploitations soit un taux de l'ordre de 7% seulement.

Selon les compagnies, les agriculteurs du Nord-ouest sont ceux qui souscrivent le plus pour l'assurance agricole avant ceux du Centre et enfin du Sud. Ceci serait expliqué par une prévalence plus importante de risques climatiques dans ces régions. 70% des agriculteurs non assurés ont subi des pertes parfois massives dues notamment à la grêle, l'incendie et la mortalité du bétail. Par ailleurs, l'adhésion à un corps d'assurance agricole en Tunisie est étroitement liée à l'octroi de crédits bancaires ; les institutions financières ayant des réticences à octroyer des prêts aux petits exploitants en raison des risques existants. Cet accès limité au crédit agricole en Tunisie constitue un frein à la croissance du secteur. La proportion d'agriculteurs bénéficiant de prêts bancaires ne dépasse pas 7 %. En effet, les investissements privés dans le secteur agricole se basent plus sur l'autofinancement tandis que les banques essentiellement la (BNA) financent seulement entre 25% et 30% des montants investis.

Pour favoriser la diffusion de l'assurance et développer les investissements dans l'agriculture et la pêche, l'Etat a pris des mesures d'encouragement dont le fait de généraliser l'exonération de la taxe unique sur l'assurance, la réduction de 30% à 40% des tarifs appliqués à la couverture de certains risques (respectivement mortalité du bétail, grêle et incendies), la réduction de 20% des primes d'assurances au profit des agriculteurs adhérents à un contrat collectif d'assurances ou ceux qui souscrivent des contrats individuels renouvelables annuellement et durant trois ans. Cette dernière démarche a pour but d'inciter les agriculteurs à s'assurer sur une longue période et non pas seulement sur une année.

Au delà de l'assurance agricole, deux autres mécanismes sont mis en œuvre

pour contribuer à la gestion des risques agricoles : le **Fonds National de Garantie** qui doit permettre l'achèvement des crédits accordés à l'ensemble des agriculteurs contre les risques de sécheresse et les microcrédits accordés par les associations le **Fonds de Calamités Naturelles**, qui doit servir à l'indemnisation des dommages subis par les agriculteurs et relatifs à des aléas climatiques non assurables ou exceptionnels (calamités naturelles). Toutefois, ces deux fonds n'ont que très peu fonctionné dans la pratique, en raison du dysfonctionnement dans les modalités de leur mise en œuvre.

A titre d'exemple, en 2014, les pertes dues aux aléas climatiques enregistrées dans le secteur agricole ont totalisé 50 MD au terme des dix premiers mois l'année.

Ainsi donc malgré l'ampleur des dégâts et la fréquence des variations climatiques extrêmes qui se confirment davantage en raison des émissions de gaz à effet de serre les taux d'assurance contre les risques des activités agricoles demeurent encore faibles. Ces taux sont de l'ordre de 10% pour les céréales, 7% pour les têtes bovines de race pure et de 3.5% pour les oliviers.

Cette réticence des agriculteurs vis-à-vis de l'assurance revient à plusieurs facteurs tels que :

- **Le problème du morcellement** : 75% des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à 10 hectares. Le paiement de la prime d'assurance alourdit les charges du petit exploitant et augmente le coût de production, d'autant plus que le choix d'adhésion à une assurance est encore facultatif.

- **La nature des risques couverts** : la plupart des agriculteurs pensent que les programmes actuels ne s'accordent pas avec les activités qu'ils ont choisies et les risques engendrés ou les sinistres subis. Les risques couverts par les assureurs tunisiens sont considérés par les agriculteurs comme étant non représentatifs ou insuffisants par rapport aux risques réellement

encourus notamment les fléaux dus aux insectes ou aux parasites ravageurs (feu bactérien, Tristeza), les épidémies, la sécheresse conjuguée à la rareté de l'eau, les inondations, les vents violents, l'insécurité et les vols.

- **Le manque d'information et le coût élevé des primes d'assurance**

- **Parfois des croyances culturelles et religieuses**, une partie des agriculteurs ayant une objection religieuse à l'égard du concept de l'assurance en tant que tel.

- **Les coûts de transaction** sur le marché de l'assurance (recherche d'information, négociation de contrats, etc.)

3. Pour mieux développer le secteur

Tel que proposé actuellement le système d'assurance n'a pas encore gagné la confiance totale d'une population agricole vulnérable exposée à des dangers d'ordre économique et naturel : volatilité des marchés, catastrophes naturelles, épidémies, sécheresse etc. A ce niveau se pose la question suivante : que faire pour regagner l'intérêt pour l'assurance agricole ?

Plusieurs voies sont actuellement évoquées pour le développement du système assurantiel. La mise en œuvre **d'une assurance indicielle climatique** pour le risque de sécheresse par exemple pourrait être conseillée dans certains cas pour mieux adapter les produits de l'assurance agricole en Tunisie aux vrais besoins des agriculteurs.

L'assurance indicielle est une assurance liée à un indice, tel la pluie, la température, l'humidité ou les rendements des cultures, plutôt que la perte réelle. Son principal avantage est que les coûts de transaction peuvent être plus faibles. Elle peut donc être financièrement viable pour les assureurs et abordable pour les petits agriculteurs. L'application la plus courante dans les pays en développement à ce jour, est l'utilisation d'un index des totaux

pluviométriques d'une station météorologique représentative des caractéristiques climatiques de la région pour s'assurer contre les pertes de récoltes liées à la sécheresse. L'assurance sécheresse est un exemple de produit de l'assurance indicielle. Le principe est de baser le paiement des indemnités sur le déficit pluviométrique. Les données pluviométriques sont collectées pendant toute la durée de culture ou à différents moments du cycle de la culture, pondérées, plafonnées, elles permettent d'évaluer les pertes de rendement. Ainsi chaque point d'indice en dessous du seuil défini correspond à un paiement.

Si l'assurance agricole traditionnelle dépend des pertes individuelles, l'assurance indicielle permet une gestion anticipée du risque météorologique.

Les paiements sont rapidement versés qu'il y ait perte ou non de la récolte. La compagnie d'assurance n'a pas besoin de visiter les champs des agriculteurs pour évaluer les pertes et déterminer les paiements ce qui réduit les coûts et évite les ventes forcées d'actifs.

Ce système encourage l'agriculteur à prendre les meilleures décisions sans penser aux risques. Il se base sur des données objectives et disponibles pour tous, et les individus ne peuvent détourner une situation à leur avantage.

En général la principale cible de ce type d'assurance est la culture des céréales en mode pluvial. Néanmoins, il y aurait probablement des zones où ce système serait commercialement faisable (avec des primes raisonnables), et des zones où le risque excessif pourrait entraîner des coûts de couverture exorbitants. Par ailleurs, toutes autres sources de pertes de récoltes ne sont pas couvertes par la

police indicielle.

A part l'assurance sécheresse, d'autres mesures pourraient être bénéfiques au système d'assurance agricole à savoir :

- élargir la couverture à d'autres risques tels que les fléaux dévastateurs dus aux parasites, les épidémies, les catastrophes naturelles de grande ampleur etc.

- prémunir l'agriculteur contre les risques dus à l'instabilité des prix du marché (lui assurer un revenu minimum),

- poursuivre la subvention des coûts des primes d'assurance principalement pour les petits agriculteurs,

- développer les contrats d'assurance collectifs entre les agriculteurs

- réformer le Fonds de Calamités Naturelles permettant de couvrir les risques non assurés par le secteur privé.

Le Fonds National de Garantie pourrait également être réformé, notamment au niveau des modalités d'intervention pour garantir effectivement les prêts agricoles accordés par les banques.

Sources :

http://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_2002_num_272_1_5362

https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/hal-00729132/file/risques_marchA_agricole_Rapport_final_DGPAAT_2008.pdf

DG/EDA Budget Economique 2014/15.

Kefi, Z. (2010). Analyse de l'adoption d'un programme d'assurance agricole en Tunisie: une approche non paramétrique cas de la zone du Kef. Mémoire de mastère, INAT, Tunisie.

Ndao, A. (2009). Etude sur l'assurance agricole au Sénégal. ENSA Thies.

Toy, B. (2013). Assurance et développement agricole : nouvelle dynamique en Algérie, Maroc et Tunisie.

Nasri, M. (2015). L'assurance Agricole en Tunisie. CTAMA, Tunisie.

www.FAO.org Tunisie: Financement du secteur agricole (Centre d'investissement de la FAO 2013)

Le Farm bill, instrument de politique agricole aux Etats-Unis : Évolution et enjeux

Le Farm Bill est le cadre législatif de la politique agricole aux États-Unis. Il a été créé en 1933 et a subi de nombreuses modifications au fil des décennies. Le Farm Bill est un instrument de politique agricole qui vise à soutenir les agriculteurs et à garantir la sécurité alimentaire. Il couvre un large éventail de domaines, y compris le soutien aux prix, le stockage public, les aides à l'exportation, les programmes de conservation et les programmes de nutrition. Le Farm Bill est un instrument de politique agricole qui vise à soutenir les agriculteurs et à garantir la sécurité alimentaire. Il couvre un large éventail de domaines, y compris le soutien aux prix, le stockage public, les aides à l'exportation, les programmes de conservation et les programmes de nutrition.

Un regard historique

En 1933, dans un contexte de déflation faisant suite à la crise de 1929, les pouvoirs publics aux États-Unis ont décidé d'intervenir dans le secteur agricole pour soutenir les prix et réguler l'offre (aide à la jachère, stockage public à des prix garantis, aides à l'exportation) afin de préserver les agriculteurs des aléas du marché tout en maintenant leurs capacités exportatrices. A cette époque la loi adoptée s'appelait « Agricultural Adjustment Act ». Elle encourageait les agriculteurs à lutter contre la surproduction en acceptant de ne pas cultiver une partie de leur terre en contrepartie de crédits à faibles taux et des indemnités compensatrices.

Des séries de réformes ont par la suite succédé. La principale modification a été apportée en 1965 dans le but de conquérir le marché mondial des produits agricoles. Lors de cette réforme, le prix de soutien intérieur a été relié aux prix du marché mondial, ce qui a permis d'assurer le revenu des agriculteurs par des paiements

compensatoires se basant sur la plus petite valeur de la différence entre le prix objectif et la moyenne des cinq premiers mois de campagne du prix du marché pour chaque culture. Les prix élevés **durant les années 70**, et la demande soutenue (de l'URSS et pays en développement) ont par la suite conforté la position des États-Unis pour de nombreux produits sur le marché mondial et avaient alors rendu inutile l'intervention des pouvoirs publics (les échanges de céréales et de soja ayant considérablement augmenté).

Au cours des années 80, la crise du secteur agricole a rendu nécessaire le retour des interventions étatiques. Après une période d'expansion et de prix élevés, les États-Unis perdaient progressivement leur position sur le marché mondial avec l'émergence des capacités exportatrices européenne, brésilienne, argentine et australienne. Le soutien au stockage public et privé, le gel des terres et les aides directes sont revenues pour soutenir les revenus agricoles et se sont maintenues jusqu'en 1996. A travers

ces mécanismes les États-Unis ont ainsi régulé à eux seuls le marché mondial des céréales alors en période de stagnation.

En 1996, ce même marché revêcut une croissance. Les États-Unis ont abandonné la régulation de l'offre mise en place depuis 1930, laissant l'agriculteur libre de pratiquer la culture de son choix (hormis les fruits et les légumes) augmentant ainsi le potentiel de la production agricole, afin de profiter de l'essor des échanges agricoles et de reprendre, grâce aux avantages comparatifs de leur agriculture, les parts de marché perdues depuis les années 80. C'est le Fair Act de 1996 (Federal Agriculture Improvement and Reform Act of 1996) qui découple les aides des prix du marché et élimine le soutien des terres non cultivées.

Le Farm Bill, loi cadre agricole aux États-Unis

Les réformes du Fair Act 1996 ont augmenté les productions de céréales et de soja, toutefois à partir de 1997 les prix internationaux de la plupart des

produits agricoles ont baissé (crise financière des pays asiatiques et concurrence des pays émergents : Brésil, Argentine) ce qui a conduit les Etats Unis à verser des aides d'urgence aux agriculteurs.

En mai 2002 le congrès américain adoptait le Farm Bill (Farm Security and Rural Investment Act) la Loi cadre agricole fédérale renouvelable tous les 4-6 ans. Elle a remplacé la précédente loi (Federal Agriculture Improvement and Reform Act) de 1996. Par sa politique protectionniste le **Farm Bill de 2002** a considérablement augmenté les subventions ce qui a suscité les contestations des partenaires commerciaux des Etats Unis.

Le Farm Bill de 2002 s'est basé sur trois axes principaux :

- Un système de subventions qui comprend des aides directes "découplées" des prix du marché, des aides d'urgence permanentes dans un mécanisme de soutien contracyclique⁵, et des paiements assurant des prix garantis et des subventions directes aux producteurs de blé, de maïs, du coton du riz et du soja.
- Un volet environnemental notamment par des garanties de prêts en faveur des énergies renouvelables.

⁵ Politique économique dont la finalité est d'empêcher les fluctuations d'activité économique dans l'ensemble de l'économie nationale, ou d'en réduire l'ampleur. Le dispositif des paiements contracycliques, créé par le Farm Bill de 2002 sert à assurer aux producteurs des ressources encore plus stables en instituant un filet de sécurité du revenu agricole en cas de fortes réductions des prix. Ils sont attachés à une superficie historique et à des rendements de référence. En pratique, ils sont versés à l'agriculteur dès lors que le prix du marché est inférieur à un prix d'objectif ajusté. Ce dernier est égal au prix d'objectif, fixé par le Farm Bill de telle manière qu'il couvre le coût de production moyen par culture, diminué des paiements directs.

-Un volet social et de développement rural par l'allocation de ressources financières en l'occurrence des recettes douanières à l'achat public de denrées alimentaires et par l'intervention sur les marchés pour stabiliser les cours des produits de base. Le principe de ce Farm Bill 2002 a été d'aider les agriculteurs à s'adapter aux conditions du marché sans avoir à réguler l'offre. Il leur a assuré un chiffre d'affaires minimum (filet de sécurité).

Le Farm Bill de 2008 ou Loi cadre sur l'alimentation, la conservation et l'énergie « Food, Conservation and Energy Act of 2008 » a autorisé des dépenses à hauteur de 307 milliards de dollars sur cinq années fiscales contre **180 milliards** pour le Bill de 2002). Cette loi a introduit deux programmes :

-ACRE (Average Crop Revenue Election) qui verse une aide aux producteurs de céréales, d'oléoprotéagineux et de coton lorsque leur chiffre d'affaires (et non le prix du produit) baisse en deçà du niveau moyen des dernières campagnes.

-SURE (Supplemental Agricultural Disaster Assistance) qui fournit une indemnité complémentaire aux agriculteurs qui ont souscrit une assurance récolte et qui ont subi des dégâts importants suite à des aléas climatiques de grande envergure.

Les agriculteurs avaient le choix d'adhérer à ACRE ou de rester dans le régime du Farm Bill de 2002.

Par ailleurs d'autres réformes concernant les exportations ont été inscrites dans le cadre de cette loi notamment l'abolition d'un des programmes majeurs de subvention à l'export **Export Enhancement Program** et de deux programmes de crédit à l'export (**GSM 103Program** et le **Programme de garantie de crédit au fournisseur**)

Le nouveau Farm Bill : vers une protection contre la chute des cours

La loi de 2014 contient des mesures qui doivent s'appliquer de 2014 à 2018. Elle apporte plusieurs changements relatifs aux produits de base, aux bons d'alimentation ou SNAPS (Supplément Nutrition Assistance PROGRAM), à la bio énergie, aux agriculteurs biologiques, aux éleveurs, etc. Mais la principale modification apportée consiste à supprimer les aides découplées à l'hectare, au profit d'un système d'assurance, soit sur les prix des récoltes, soit sur les risques agricoles.

C'est ainsi que le budget engagé a été ainsi réparti :

- 80% serviront à financer des bons d'alimentation (**SNAPS**) destinés aux 46 millions d'américains les plus démunis.
- 10% seraient alloués au programme d'assurance récolte subventionné par le gouvernement à travers deux principaux systèmes.

Une couverture des pertes de prix (**PLC**) et une couverture des risques (**ARC**).

Le **PLC** : lorsque les prix du marché « des produits de bases » tombent en dessous des « prix de référence ». Le prix de référence étant pour le blé de 202 dollars/tonne ; pour le maïs de 146 dollars/tonne ; pour le soja de 309 dollars/tonne et pour les arachides de 535 dollars/tonne.

Le **ARC** : lors des catastrophes météorologiques, ce programme d'assurance récolte subventionne à hauteur de 62% les primes d'assurance des agriculteurs.

- 6% destinés à promouvoir des programmes de conservation et des pratiques d'agriculture durable (lutte contre l'érosion des sols etc)
- le reliquat serait destiné aux opérations diverses concernant les

cultures biologiques, les produits de base, etc). En conclusion, la principale devise du Farm Bill américain consiste à protéger le revenu des agriculteurs dans le but final d'accroître la compétitivité du produit américain sur le marché international.

Le Farm bill et la PAC : regards croisés

Entre les Etats Unis et l'Union Européenne la structure du paysage agricole est différente. Avec une surface agricole immense, une population et un nombre d'exploitants plus réduits, la production agricole des Etats Unis est basée sur les céréales, les oléagineux et les produits avicoles et ce à grande échelle. Dans l'espace agricole de l'UE les unités d'exploitations sont relativement plus réduites, plus intensives en main d'œuvre avec des exploitants vieillissants. L'agriculture y est plutôt orientée vers la production de vin et ses dérivés ainsi que les viandes notamment la viande porcine.

La PAC a été créée en 1962 avec pour objectifs d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe en augmentant la productivité de l'agriculture et en stabilisant les marchés agricoles à travers une politique de soutien aux marchés et aux revenus. Elle a connu, cinq grandes réformes, dont les plus récentes sont celles de 2003 de 2009 de 2013 (pour la période financière 2014-2020). Après le découplage des aides par rapport aux volumes produits instauré en 2003 assurant un paiement unique à l'exploitation axé sur la stabilité des revenus; la PAC du futur (à l'horizon 2020) propose un recouplage où les paiements uniques aux exploitations sont remplacés par un système de paiements par étapes ou

strates comportant plusieurs composantes (dont le paiement de base à l'hectare, une composante écologique ou «verte», un paiement supplémentaire aux jeunes agriculteurs, etc).

Aujourd'hui, la politique agricole américaine se concentre davantage sur les filets de sécurité, l'assurance et les versements anticycliques ; les aides directes ont été supprimées et remplacées par plusieurs systèmes assurantiels. Par ailleurs, le dernier Farm Bill américain a consacré la majeure partie de son budget à des programmes sociaux pour des bons d'alimentation. Ces bons sont considérés par les pouvoirs publics comme des subventions à l'industrie agroalimentaire et à la grande distribution.

Pour l'UE le budget alloué aux personnes en dessous du seuil de pauvreté est nettement inférieur.

Les deux types d'agriculture celui des Etats Unis et celui de l'UE ont induit des modèles de politiques agricoles différents à savoir la PAC et le Farm BILL qui utilisent les mêmes instruments (subventions, paiements compensatoires, assurances et autres moyens de protection, etc.) mais avec des principes et des objectifs différents. Les deux cadres de politiques agricoles constituent des formes de soutien, qui même s'ils s'inscrivent dans des contextes de réformes, font appel à des instruments pouvant conduire à des distorsions dans les marchés.

Sources :

cairn.info inter-reseaux.org France-science.org agriculture.gouv.fr coordinationrurale.fr

la documentation française.fr

Farm Bill - Le système assurantiel américain face à la PAC. Randy Schnepf, économiste au bureau «

agriculture et alimentation » du Congrès américain, est venu expliquer le Farm Bill lors d'un débat organisé par Saf agr'iDées à Paris le 17 avril.

<http://www.agricomer.com>

<http://www.cairn.info/revue-Annales-de-geographie-Politique-agricole-et-agriculture-aux-Etats-Unis:-evolution-et-enjeux-actuels> par **Sophie Devienne**

<http://www.momagri.org/> Mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture Radiographie des soutiens américains à l'agriculture

Une approche comparée des politiques agricoles européenne et américaine. Paolo de Castro, Président de la Commission de l'Agriculture du Parlement européen

Notes de lecture

Cette rubrique se donne pour objectif de faire connaître à un public large intéressé, des contributions marquantes dans le domaine de l'agriculture et des politiques agricoles et ce dans un esprit d'échange et de réflexion, à partir de nouvelles parutions : ouvrages, documents de travail, etc., récemment parus et susceptibles d'enrichir les connaissances et la compréhension et susciter de la réflexion autour de questions pertinentes.

FAO (2015). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture «Protection sociale et agriculture : Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale», 167p.

Ce rapport a été publié par la FAO la veille de la célébration de la Journée Mondiale de l'Alimentation le 16 octobre 2015 dont le thème porte cette année sur le rôle important que joue la protection sociale pour briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale.

Selon les estimations de la FAO, l'élimination durable de la faim au niveau mondial d'ici à 2030 implique d'investir encore 267 milliards de dollars des États-Unis par an en moyenne dans les zones rurales et urbaines et dans la protection sociale, afin que les personnes pauvres aient accès à la nourriture et puissent améliorer leurs conditions de vie.

Ce document démontre que dans les pays pauvres, les systèmes de protection sociale - notamment les transferts en espèces, l'alimentation scolaire et les travaux publics - offrent un moyen économique pour assurer aux personnes vulnérables, la possibilité de sortir de l'extrême pauvreté et de se libérer de la faim tout en améliorant la santé, l'éducation et les chances de réussite de leurs enfants.

Par ailleurs au cours des vingt dernières années, les programmes de protection sociale ont connu un essor rapide. Dans l'ensemble des pays en développement, environ 2,1 milliards de personnes, soit un tiers de la population totale, bénéficient d'une protection sociale.

Selon le rapport, les programmes de protection sociale ont des effets bénéfiques importants sur l'économie locale, du fait qu'ils stimulent la demande de biens et services locaux sous une forme ou une autre.

On signale que, si l'on veut réduire rapidement le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté, il convient d'élargir ces programmes dans les zones rurales tout en les reliant aux politiques inclusives de croissance.

Le document attire en premier lieu l'attention du lecteur sur le lien qui existe entre pauvreté, protection sociale et

agriculture. Les programmes de protection sociale, quelle que soit la formule adoptée, peuvent effectivement réduire la pauvreté ainsi que l'insécurité alimentaire, ils contribuent à l'accroissement des niveaux de consommation et améliorent la diversité des apports alimentaires au sein des ménages.

Dans une deuxième étape le document présente l'impact des programmes sur la nutrition, la santé et l'éducation, ce qui a des conséquences pour la productivité agricole et l'employabilité futures.

La troisième étape met l'accent sur l'importance des programmes de protection sociale. Ceux-ci en effet favorisent l'épargne et l'investissement dans les activités agricoles et non agricoles, réduisent les aléas auxquels doivent faire face les ménages, ce qui les incite à se lancer dans des activités plus risquées et plus rémunératrices.

La quatrième étape recommande de regrouper les interventions de la protection sociale et de l'agriculture sous forme de programmes conjoints.

Le rapport ne manque pas de souligner que la protection sociale ne suffit pas, à elle seule, à éradiquer durablement la faim et la pauvreté en milieu rural. La synergie créée entre la protection sociale et le développement agricole est à la fois une nécessité et une occasion à saisir, compte tenu de la réduction des budgets des États. Il est impératif d'aider les plus pauvres à satisfaire leurs besoins de consommation de base, en particulier quand ils sont dans l'incapacité de travailler. Toutefois, il est fortement recommandé d'envisager avec une perspective nationale les modalités par lesquelles l'agriculture et la protection sociale peuvent libérer progressivement les personnes de la pauvreté et de la faim. De telles mesures, selon le rapport, sont susceptibles d'assurer une croissance économique inclusive permettant de briser durablement le cercle vicieux de la pauvreté rurale.

Marty, P. (collab. Manceron S., Le Mouël C., Schmitt B.) (2015). *Le système alimentaire de la région Afrique du Nord – Moyen-Orient : Une analyse rétrospective, 1961-2011. Rapport pour Pluriagri, Paris : INRA, 213 p.*

Le présent rapport constitue le rendu d'un travail rétrospectif réalisé pour le compte de PluriAgri dans le cadre de l'étude globale « Le système agricole et alimentaire de la région Afrique du Nord-Moyen Orient à l'horizon 2050 : projections de tendances et analyse de sensibilité ».

Le rapport retrace l'évolution du système alimentaire de la région Afrique du Nord-Moyen Orient (ANMO) entre 1961 et 2012. Suite à l'introduction, le rapport aborde trois grands volets, répartis en cinq chapitres : le premier volet portant sur les régimes alimentaires et la consommation, le deuxième concerne les chapitres abordant sur la production et le rendement, l'alimentation animale et les facteurs de production agricole, et enfin un volet dédié à la dépendance alimentaire. Finalement, un relevé de conclusions.

Dans un premier temps le rapport s'est adressé à la caractérisation de la demande alimentaire dans la région qui a fait montre d'un accroissement accompagné d'un changement de nature. En effet, le modèle de consommation alimentaire de la région dénote d'une certaine transition, où la disponibilité alimentaire végétale tend vers des niveaux occidentaux.

Elle est passée de 2000 à plus de 3000 Kcal/hab/jour. Conjuguée à une augmentation de la population enregistrée sur la période sus-indiquée, cette croissance de la disponibilité alimentaire par habitant, qui a quintuplé en l'espace de cinquante ans (de 103 trillions de kilocalories à 525

trillions), conduirait à une forte hausse de la demande alimentaire. D'autant plus que la structure de la demande a varié. Elle a enregistré une forte consommation des huiles végétales, où les huiles de palme, de soja et de tournesol viennent se substituer à l'huile d'olive et afficher une tendance à l'augmentation des importations.

Parallèlement, la consommation de produits sucriers ne cesse d'augmenter. Nonobstant, le régime alimentaire méditerranéen semble être encore maintenu avec une prégnance des produits d'origine végétale, représentant en moyenne 90% de la disponibilité alimentaire, qui s'est avérée stable, où les « fondamentaux » du régime alimentaire méditerranéen semblent se maintenir. Sur le plan régional, la part du végétal reste constante au Moyen Orient, alors qu'en Egypte, la part des produits d'origine animale n'augmente que très peu, contrairement au Maghreb où celle-ci passe de 8 à 10%. La place des céréales dans le régime méditerranéen demeure incontournable, même si leur part dans la disponibilité en produits végétaux a montré une tendance à la baisse, passant de 65 à 60% au cours de la période. Le blé reste la céréale la plus consommée, comptant entre 40 et 50% de la disponibilité alimentaire. Avec une progression quantitative des niveaux de consommation conjugquée à la croissance démographique, les céréales ont pris plus de poids dans le régime alimentaire, passant d'environ 63 trillions de kilocalories à 268 trillions par an, sur la période, soit une multiplication par 4, ce qui met en

relief le phénomène de dépendance alimentaire due aux céréales. Néanmoins, on assiste à un maintien d'un niveau relativement élevé de la part des fruits et des légumes, ce qui renseigne sur le caractère perdurant du régime méditerranéen.

Une caractéristique qui se révèle, celle d'un niveau de consommation de produits animaux qui tend à favoriser l'intensification de l'élevage, d'où le recours à l'importation de l'alimentation animale, à l'instar du maïs et des tourteaux de soja.

Enfin, cette section met en exergue l'augmentation spectaculaire des besoins en produits végétaux, qui s'est multipliée par cinq durant la période, en raison de l'accroissement de la demande régionale en kilocalories, les changements dans le régime alimentaire et de la ration animale.

Dans un deuxième temps, les auteurs abordent la question de l'offre, sous trois angles : la production et les rendements, l'alimentation animale et un regard sur les facteurs de production agricole. On souligne que la production demeure soumise à plusieurs contraintes qui entravent l'appareil productif. La progression limitée des rendements, en particulier en matière de production végétale, dans certaines zones de la région, combinée à une difficile extension des terres cultivables, n'ont pas permis à l'offre de suivre le rythme de croissance de la demande. En effet, même si cette production a quadruplé, passant de 120 à 450 trillions de calories, elle n'est pas arrivée à suivre l'expansion

démographique. Les rendements sont marqués par une extrême variabilité interannuelle, et des niveaux faibles, en particulier dans le Maghreb. D'autant plus, la structure de l'offre n'a pas fait montre de changements, sans pour autant être en mesure de suivre le rythme d'évolution de la demande. Néanmoins, la production animale de la région a fortement augmenté suite à des progrès remarquables, quoique les parts relatives de la viande de petits ruminants et du lait dans la production animale aient baissé, au profit de la viande de volaille, des œufs et du poisson. Dans ce passage, l'accent a été mis aussi sur la place des industries agroalimentaires, qui sont orientées vers la première transformation, ce qui dénote d'un effort faible de valorisation de la production, en dépit d'une augmentation dans le volume produit.

Le rapport souligne aussi le caractère contraignant des conditions physiques et climatiques. En effet, à côté de la faiblesse de la ressource sol, les terres cultivables semblent atteindre leur limite de saturation. Les sols de la région sont soumis à un processus de fragilisation lié à l'érosion et à la dégradation. Parallèlement, la contrainte liée à l'eau s'impose de plus en plus. Enfin, cette section met en exergue le manque de capacité de la production agricole à couvrir les besoins de la région. Le dernier chapitre aborde le problème de déficit alimentaire qui ne cesse de s'accroître. Un déséquilibre aussi bien quantitatif que qualitatif caractérise la production qui n'a pas suivi l'évolution des besoins. Le phénomène de dépendance a continué à s'enfoncer et progresser pour atteindre 40%, soit 4 calories sur 10 sont importées. Cette dépendance est beaucoup plus accentuée en céréales, faisant de l'Afrique du Nord-

Moyen Orient le plus grand importateur net mondial de cette denrée. En outre, la région exprime aussi une dépendance en oléo-protéagineux qui est en relation avec les besoins de l'alimentation humaine en huiles végétales et en tourteaux de soja pour l'alimentation animale. Le passage d'un exportateur net en tourteaux d'oléo-protéagineux à importateur net est manifeste.

Au niveau des échanges, le niveau d'intégration à l'échelle régionale demeure réduit. Le commerce intra-régional est faible, mais les approvisionnements commencent à se diversifier. Parallèlement aux fournisseurs traditionnels, de nouveaux acteurs sont impliqués, à l'instar des pays de l'ex-URSS où la montée en puissance de leurs exportations vers la région devient de plus en plus remarquable. Enfin, l'étude met en évidence les composantes de la dépendance alimentaire qui caractérise la région, résultat d'un déséquilibre structurel entre la production et la consommation et qui s'est creusé en raison de l'amélioration quantitative du régime alimentaire et de l'accroissement de la population d'autre part. L'accent est mis sur le manque de la réponse de l'offre agricole, qui n'a pas amélioré ses performances en vue de pouvoir répondre aux enjeux démographiques et nutritionnels de la région. Les rendements enregistrés demeurent faibles et variables dans les pays où la capacité à étendre les superficies irriguées est fortement limitée. Malgré une augmentation notable de la production, les niveaux enregistrés reflètent une faiblesse des politiques agricoles à résoudre les problèmes d'accès aux ressources sol et eau, en plus d'un épuisement des terres cultivables. Les auteurs soulignent

l'étroitesse des marges de manœuvre pour faire face à la dépendance alimentaire, en particulier en matière de céréales et d'oléo-protéagineux, alors que du côté de l'offre, la seule issue envisageable passe par une amélioration des rendements et une mobilisation plus efficace des terres cultivées. Enfin, l'étude signale que la région fait face à de grands défis dans un contexte marqué par un cadre géopolitique complexe et particulièrement mouvant et par des incertitudes liées au dérèglement climatique, qui ne sont pas exemptes d'effets sur la productivité agricole.

Les rendez-vous

Cette rubrique vous propose les dates des évènements des prochains mois (congrès, colloques, séminaires, foires, etc.) en Tunisie et à l'étranger.

Du 06 janvier au 09 janvier 2016

Kef /Tunisie. Salon de l'Agriculture.

Du 07 janvier au 10 janvier 2016

Novi, MI / USA. ULTIMATE FISHING SHOW - DETROIT Salon de la pêche, des bateaux et du matériel de pêche.

Du 11 janvier au 17 janvier 2016

Gizeh / Egypte. International Symposium On In Vitro Culture and Horticultural Breeding Symposium international de la culture in vitro et de l'horticulture.

Du 12 janvier 2016

Angers (49) / France. Vegepolys Symposium Demain, quelles variétés fruitières ? Salon international sur les innovations et perspectives des variétés fruitières.

Du 14 janvier au 16 janvier 2016

Kram / Tunisie. SIET Salon International de l'Environnement Tunisie 2016.

Du 15 janvier au 17 janvier 2016

UTICA / Tunisie. Salon des produits naturels et des produits à base de plantes.

Du 18 janvier au 21 janvier 2016

Abu Dhabi / Émirats Arabes Unis. International Water Summit Sommet international de l'eau.

Du 29 janvier au 01 février 2016

Paris /France. Vivez Nature Paris Salon de l'agriculture biologique et des produits au naturel.

Du 03 février au 05 février 2016

UTICA / Tunisie. Salon de création des projets.

Du 09 février – 11 février 2016

Tulare, CA / USA. World AG Expo Salon agricole international. WORLD AG EXPO est un salon international pour les produits, technologies et équipements de l'industrie de l'agriculture.

Du 11 février – 14 février 2016

Djerba / Tunisie. Med Expo Salon de l'Environnement et de l'énergie.

Du 27 février au 06 mars 2016

Porte de Versailles/ France. SIA Salon International de l'Agriculture.

Du 10 mars au 13 mars 2016

Tarbes /France. Salon International de l'Agriculture.

Du 16 mars au 19 mars 2016

Djerba / Tunisie. Leader Expo Salon International des technologies agricoles et de la pêche.

 *Republique Tunisienne*
Ministère de l'Agriculture,
des Ressources Hydrauliques
et de la Pêche



Observatoire National de l'Agriculture

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web : <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127
E-mail : onagri@iresa.agrinet.tn